



Budget principal et budgets annexes

COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

Rapport de présentation

SOMMAIRE

1	LA SITUATION FINANCIERE AGREEE.....	5
1.1	Les résultats cumulés 2025	5
1.2	Le niveau d'autofinancement retraité (hors budget annexe ZAE)	5
1.3	La situation de la dette au 31/12/2025.....	6
1.4	La capacité de désendettement consolidée (hors budget ZAE)	7
2	ANALYSE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL.....	8
2.1	autofinancement et endettement : des fondamentaux solides à préserver dans la durée	8
2.1.1	Balance générale rétrospective au regard des Comptes financiers unique	8
2.1.2	Niveau d'autofinancement retraité	8
2.1.3	Un remboursement du capital de la dette en progression	9
2.2	un exercice 2025 marqué par les enjeux de maitrise en fonctionnement pour financer l'investissement.....	10
2.2.1	Des recettes de fonctionnement : 86,627M€	10
2.2.1.1	Des produits fiscaux marqués par une dynamique atone : 58,107 M€	10
2.2.1.2	Une stabilité des produits tarifaires : 2,819 M€ (+0,21% par rapport à 2024, soit + 0,058M€) ...	11
2.2.1.3	La dotation globale de fonctionnement : 13,803 M€ (-1,72% par rapport à 2024, soit -0,241 M€) 14	14
2.2.1.4	Les autres participations de fonctionnement.....	14
2.2.2	Des dépenses de fonctionnement courantes marquées par un fort taux de rigidité et nécessitant un pilotage rigoureux : 71,734 M€	14
2.2.2.1	Des charges à caractère général en hausse de 4% : 13,494 M€	15
2.2.2.2	Des charges de personnel (chapitre 012) en progression par la contrainte exogène principalement : 29,274 M€ (soit +1,097 M€)	17
2.2.2.3	Des « reversements de fiscalité » impactés par les remboursements de mutualisations (chapitre 014) : 18,177 M€ (-1,46% par rapport à 2024, soit -0,270 M€).....	19
2.2.2.4	Des montants de subventions et participations en recul sur 2025 (chapitre 65) : 7,872 M€ (-8,17% par rapport à 2024, soit - 0,701 M€).....	20
2.2.3	Une section d'investissement au service du développement territorial et de l'attractivité : 20,334 M€ 21	21
2.2.3.1	Des dépenses d'investissements maillant le territoire	21
2.2.3.2	Des recettes réelles d'investissement dynamiques	21
2.2.4	Un mode diversifié de financement des investissements	22
2.2.5	Le recours aux Autorisations de programme/Crédits de paiement à des fins de lisibilité politique	22
3	ANALYSE FINANCIERE DES BUDGETS ANNEXES	24
3.1	Budget assainissement	24
3.1.1	Synthèse de la section de fonctionnement :	25
3.1.1.1	Les recettes réelles de fonctionnement	25
3.1.1.2	Les dépenses réelles de fonctionnement	25
3.1.2	Synthèse de la section d'investissement.....	25
3.2	Budget eau potable (SEV)	26
3.2.1	Synthèse de la section de fonctionnement :	27
3.2.1.1	Les recettes réelles de fonctionnement	27
3.2.1.2	Les dépenses réelles de fonctionnement	28
3.2.2	Synthèse de la section d'investissement.....	28
3.3	Budget mobilités	28
3.3.1	Synthèse de la section de fonctionnement.....	30
3.3.1.1	Les recettes réelles de fonctionnement	30

3.3.1.2	Les dépenses réelles de fonctionnement	30
3.3.2	Synthèse de la section d'investissement.....	31
3.4	Budget PREVALEC.....	31
3.4.1	Synthèse de la section de fonctionnement	32
3.4.1.1	Les recettes réelles de fonctionnement	32
3.4.1.2	Les dépenses réelles de fonctionnement	33
3.4.2	Synthèse de la section d'investissement.....	34
3.5	Synthèse des résultats 2025 des autres budgets	34
3.5.1	Zones d'activités économiques non clôturées	34
3.4.2	Energies renouvelables (Budget ENR)	36
4	LES AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS.....	37
4.1	Les garanties d'emprunts.....	37
4.2	Les détentions de parts en capital.....	38
4.3	Les contrats de gestion externalisés.....	38
4.4	Le partenariat EPFNA.....	38
5	L'ANNEXE AU CFU DITE « VERTE »	40
5.1	Présentation des axes.....	40
5.1.1	Axe 1 : Atténuation du changement climatique (qui concerne le CFU 2025)	40
5.1.2	Axe 2 : Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	40
5.1.3	Axe 3 : Gestion des ressources en eau	40
5.1.4	Axe 4 : Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques	40
5.1.5	Axe 5 : Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols	41
5.1.6	Axe 6 : Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles (qui concerne le CFU 2025).....	41
5.2	Le calendrier de déploiement	41
5.3	Le processus de cotation.....	41
5.3.1	Répondant aux objectifs de l'axe 1	41
5.3.2	Répondant aux objectifs de l'axe 6	42
5.4	Synthèse tous budgets	43

INTRODUCTION

Les Comptes Financiers Unique comme les comptes administratifs permettent d'analyser l'exécution de l'année budgétaire passée. Ils retracent ainsi toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'un exercice et informent des engagements de la collectivité à long terme avec les emprunts contractés, les garanties d'emprunt accordées et les participations en capital auprès des Etablissements publics locaux notamment.

Cette analyse est l'occasion de mettre en perspective les réalisations du budget par rapport aux inscriptions débattues lors du débat budgétaire et de renseigner sur la situation financière de la CAN.

La CAN avait arrêté lors de ses orientations budgétaires 2025 les principes suivants :

- Amplification des mesures de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement pour atténuer les effets des mesures de ponctions des recettes de la part de l'Etat,
- Poursuite des ambitions dans les domaines de l'aménagement, de la transition écologique et énergétique et de l'enseignement supérieur au bénéfice de l'ensemble du territoire,
- Soutenabilité financière de la programmation pluriannuelle des investissements,
- Préservation des services publics rendus à l'utilisateur

Vous trouverez tout au long du document la mise en œuvre concrète de ces orientations en matière de choix d'investissement et d'impacts sur les dépenses de fonctionnement.

Les CFU et les comptes administratifs 2025 sont étudiés à travers le déroulé suivant :

- I – La situation financière agrégée
- II – L'analyse du budget principal
- III – L'analyse des budgets annexes
- IV – Les autres engagements financiers
- V – L'annexe au CFU dite « verte » à travers l'axe 1 « volet atténuation des gaz à effet de serre » et l'axe 6 « volet biodiversité ».

1 LA SITUATION FINANCIERE AGREEE

L'objectif de la présente analyse est de présenter les dépenses et recettes effectuées sur 2025 en lien avec les prévisions. Également, cette analyse permet d'identifier les tendances structurelles à l'œuvre dans les finances communautaires afin d'éclairer les élus sur les marges de manœuvre et les leviers à activer pour poursuivre, conforter et réorienter si nécessaire l'action publique portée par la CAN.

1.1 LES RESULTATS CUMULES 2025

Le résultat de clôture cumulé 2025 (tous budgets hors ZAE) présente un fonds de roulement de **23,500 M€**, en hausse de 11% par rapport à 2024, soit +2,3 M€.

	Principal	Transports	Assainissement	SEV	Energie	Prevalec	Total	ZAE
Dépenses totales	110 343 117	32 194 127	26 377 863	21 777 820	90 853	27 050 018	217 833 798	4 752 460
Recettes totales	118 457 727	37 281 730	26 807 023	21 237 206	119 431	30 632 319	234 535 436	4 052 269
Résultats 2025	8 114 610	5 087 603	429 160	-540 614	28 578	3 582 301	16 701 638	-700 191
Résultats antérieurs	106 389	-727 712	4 318 787	3 034 110	66 643	0	6 798 218	384 847
Résultat de clôture	8 220 999	4 359 891	4 747 948	2 493 496	95 221	3 582 301	23 499 855	-315 344

Ces résultats excédentaires sont significatifs principalement :

- Sur le budget principal pour 8,221 M€, en diminution de 0,900 M€
- Sur le budget transports pour 4,360 M€ en diminution de 0,260 M€
- Sur les budgets eau et assainissement pour 7,241 M€, en diminution de 0,100 M€
- Sur le budget Prévalec, la 1^{ère} année est marquée par l'enregistrement d'un emprunt de 2,000 M€ pour lequel la dépense de BOM électrique n'a été constatée qu'en début 2026.

A noter : Le budget ZAE a la particularité d'être un budget de gestion de stocks. Les acquisitions et travaux se réalisent en section de fonctionnement et non d'investissement. L'ensemble de ces coûts n'entrent pas dans le patrimoine de la collectivité puisqu'ils sont destinés à être revendus rapidement. Dès lors, l'intégration de ces dépenses et recettes de fonctionnement nuirait à l'analyse puisqu'il ne s'agit pas de dépenses courantes nécessaires à l'activité de l'Agglomération.

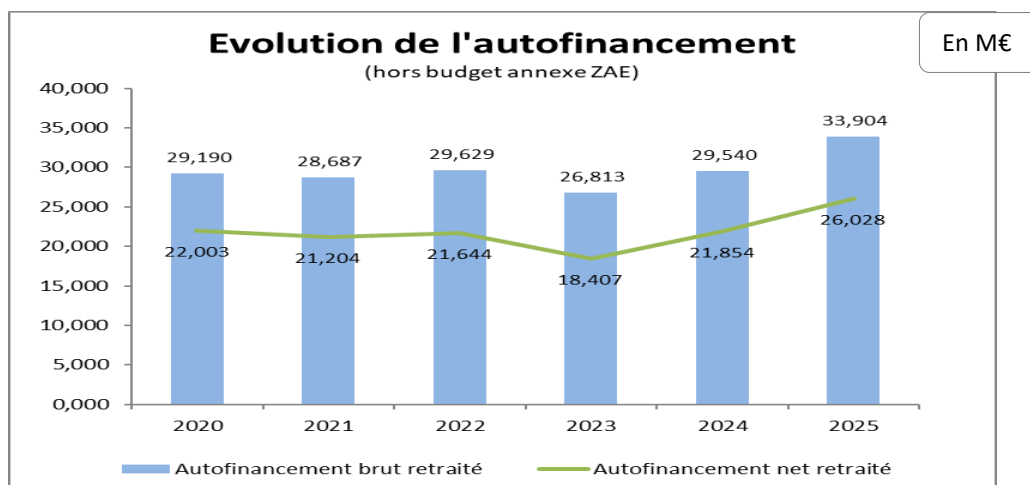
1.2 LE NIVEAU D'AUTOFINANCEMENT RETRAITE¹ (HORS BUDGET ANNEXE ZAE)

L'autofinancement brut augmente sur 2025 par les efforts de maîtrise des dépenses et une dynamique de certaines recettes résultant de majorations tarifaires (eau, assainissement). A noter également que sur le dernier mandat, la dette n'a guère évolué au regard du capital remboursé chaque année.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2025/2024	Moyenne annuelle
Recettes réelles de fonctionnement retraitées	139 923 639	141 863 885	145 356 349	151 578 806	159 155 994	167 118 136	7 962 142 5,00%	3,63%
Dépenses réelles de fonctionnement retraitées	110 733 253	113 177 122	115 727 195	124 765 385	129 616 257	133 214 472	3 598 216 2,78%	3,79%
Autofinancement brut retraité	29 190 386	28 686 763	29 629 154	26 813 421	29 539 738	33 903 664	4 363 926 14,77%	3,40%
Capital de la dette	7 468 261	7 770 830	8 032 888	8 453 707	7 697 210	7 875 635	178 425 2,32%	1,21%
Dette récupérable	-280 539	-287 910	-47 315	-47 315	-11 829	0	11 829 -100,00%	-51,19%
Autofinancement net retraité	22 002 664	21 203 843	21 643 581	18 407 029	21 854 356	26 028 029	4 173 673 19,10%	4,26%

¹ Le retraitement consiste à respecter la méthode utilisée par la DDFIP en déduisant les dépenses et recettes exceptionnelles afin d'assurer une comparabilité entre exercice mais également entre EPCI. Il s'agit de déduire les provisions et reprises, les étalements de charges et les cessions d'actifs.

Sur 2023, on avait noté un fort impact de la crise énergétique et un montant important de la DSP Transport (dernière année de contrat dans un contexte d'inflation) qui avait réduit l'autofinancement.



1.3 LA SITUATION DE LA DETTE AU 31/12/2025

L'endettement au sein de la CAN se décompose en plusieurs budgets :

Budgets	Capital restant dû
Principal	49 464 832
Assainissement	30 513 428
Eau potable régie SEV	15 656 966
ZAE	7 433 570
PREVALEC	2 000 000
Tous budgets cumulés	105 068 796

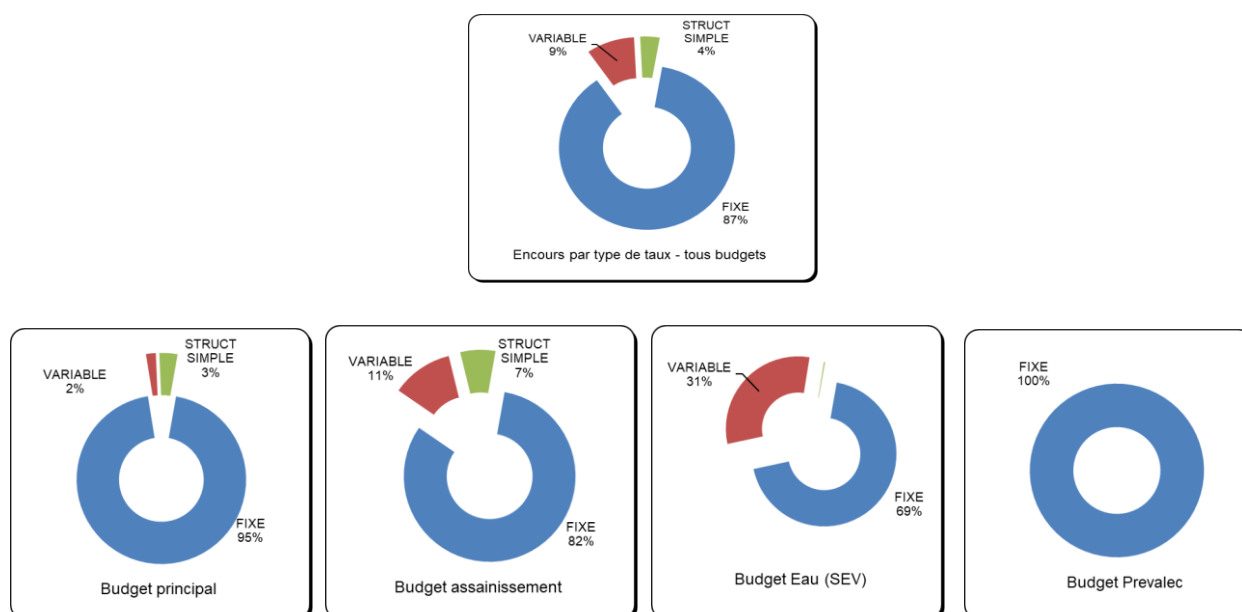
La CAN a poursuivi son désendettement : la dette s'établit au 31 décembre 2025 à 105,068 M€ contre 109,311 M€ au 31 décembre 2024, soit -4,2 M€.

Ainsi, en 2025, la CAN a remboursé pour près de 11,9M € d'annuités et mobilisé 3 emprunts pour un montant total de 7,734 M€ auprès de la Banque des Territoires, de la Caisse d'Epargne et de la Banque Postale répartis sur les budgets suivants :

- Budget Eau potable pour 2,300 M€ au Livret A +0,40% sur 30 ans.
- Budget Prévalec pour 2,000 M€ au taux de 2,81% sur 10 ans
- Budget ZAE pour 3,434 M€ au taux de 3,51% sur 10 ans (lié à un refinancement)

Evolution détaillée de l'endettement 2025	
Capital restant dû au 31/12/24	109 311 098
Amortissement des emprunts	11 975 872
Mobilisation des emprunts bancaires	7 733 570
Mobilisation des avances agence de l'eau	0
Capital restant dû au 31/12/25	105 068 796

La Communauté d'Agglomération du Niortais n'est pas exposée à des prêts à risque. La structure par type de taux de la dette de la CAN se présente comme suit :

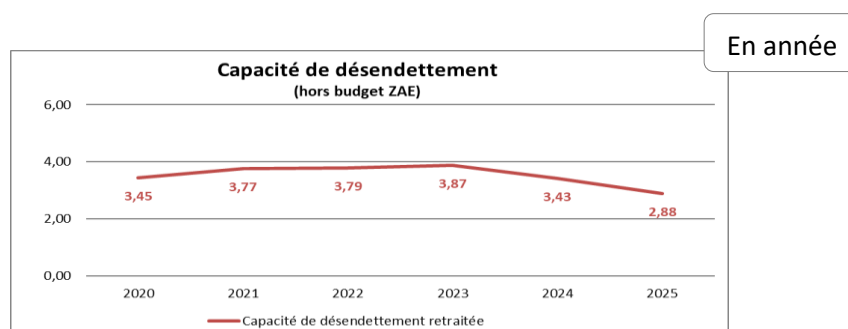


L'évolution du taux moyen de la dette² est le suivant :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux moyen	3,07%	2,68%	2,49%	2,59%	2,60%	2,54%

1.4 LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT CONSOLIDEE (HORS BUDGET ZAE)

La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser l'encours de la dette en consacrant la totalité de son autofinancement brut (mesure en année). Elle correspond au rapport entre l'encours de dette et l'autofinancement brut.



On constate sur le moyen terme que la CAN a préservé des capacités d'endettement pour continuer à investir. En effet, le nombre d'année nécessaire à couvrir l'ensemble de sa dette s'est réduit à 2,9 années au cours du dernier mandat.

² Méthode par la charge : charges financières de l'année avec swap et pertes ou gains de changes hors indemnités et hors provisions / (Encours au 1er janvier + Encours au 31 décembre) / 2

2 ANALYSE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL

Sur 2025, l'autofinancement brut retraité connaît une baisse liée à la création d'un budget annexe PREVALEC (activités Déchets), ayant sorti du budget principal une part importante de recettes/dépenses, avec un montant de **13,776 M€**. En 2024, le budget principal disposait d'un autofinancement brut de 15,902 M€.

Il est présenté ci-après les principaux indicateurs financiers du budget principal, avant de développer les dépenses et recettes de la gestion 2025.

2.1 AUTOFINANCEMENT ET ENDETTEMENT : DES FONDAMENTAUX SOLIDES A PRESERVER DANS LA DUREE

2.1.1 Balance générale rétrospective au regard des Comptes financiers unique

Il vous est livré ci-après les montants bruts tels que l'Assemblée les examinera au moment du vote du Compte financier unique 2025, c'est-à-dire **sans retraitement**. Cela permet notamment de retrouver les résultats définitifs. On constate dans les comptes une forte évolution des dépenses/recettes liée au changement du périmètre du budget Principal. En effet, l'activité « Déchets » (PREVALEC) a été gérée dans le cadre d'un budget annexe sur l'exercice 2025.

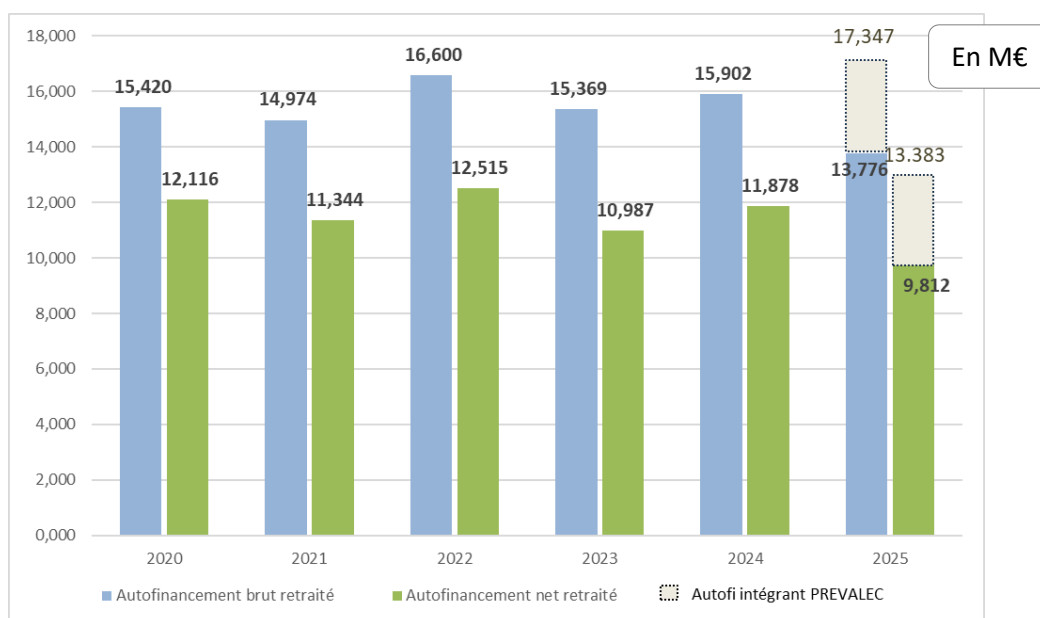
		CA 2020	%	CA 2021	%	CA 2022	%	CA 2023	%	CA 2024	%	CA 2025	%
FONCTIONNEMENT													
Recettes Réelles Fonctionnement	(1)	95 101 509	-3,44%	98 967 339	4,06%	97 977 340	-1,00%	101 878 023	3,98%	107 407 354	5,43%	86 627 124	-14,97%
Dépenses Réelles Fonctionnement	(2)	81 676 868	1,95%	83 875 328	2,69%	82 868 013	-1,20%	85 946 798	3,72%	89 296 261	3,90%	71 734 134	-16,54%
AUTOFINANCEMENT BRUT	(3) = (1) - (2)	13 424 642	-26,94%	15 092 012	12,42%	15 109 327	0,11%	15 931 225	5,44%	18 111 092	13,68%	14 892 990	-6,52%
REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE	(4)	3 303 595	17,06%	3 630 670	9,90%	4 084 499	12,50%	4 382 176	7,29%	4 024 085	-8,17%	3 963 499	-9,55%
EPARGNE NETTE	(5) = (3) - (4)	10 121 046	-34,92%	11 461 341	13,24%	11 024 828	-3,81%	11 549 048	4,75%	14 087 007	21,98%	10 929 491	-5,36%
INVESTISSEMENT													
RECETTES EXTERNES	(6)	5 903 640		14 909 926		6 870 022		6 374 749		11 165 170		8 384 220	
AVANCES ET TITRES PARTICIPATIONS	(7)	423 202		4 598 127		193 601		2 930 541		522 512		168 595	
EMPRUNTS DE L'ANNEE	(8)	15 000 000		15 000 000		8 000 000		0		0		0	
OPE NEUTRES DE DETTE	(9)	1 120 000		0		0		0		560 000		420 000	
TOTAL Recettes Réelles Invest	(10) = (3) + (6) + (7) + (8) + (9)	35 871 484		49 600 065		30 172 950		25 236 514		30 358 775		23 865 805	
DEPENSES EQUIPEMENTS	(11)	33 672 925		38 506 740		23 408 197		22 374 099		28 944 263		20 334 240	
AUTRES DEPENSES	(12)	407 016		65 724		243 976		75 155		1 261 245		66 672	
OPE NEUTRES DE DETTE	(13)	1 120 000		0		0		0		560 000		420 000	
TOTAL Dépenses Réelles Nettes Invest	(14) = (4) + (11) + (12) + (13)	38 503 536		42 203 134		27 736 672		26 831 431		34 789 593		24 784 411	
RESULTAT EXERCICE	(15) = (10) - (14)	-2 632 052		7 396 931		2 436 278		-1 594 916		-4 430 818		-918 605	
RESULTATS N-1 (1068, 001 et 002)	(16)	5 357 492		2 725 440		10 104 995		15 165 338		13 570 422		9 139 604	
REPRISE RESULTATS SEVC						2 624 066							
RESULTAT DE CLOTURE	(17) = (15) + (16)	2 725 440		10 122 370		15 165 338		13 570 422		9 139 604		8 220 999	

Depuis 2022, les excédents antérieurs (résultats de clôture) se réduisent. Sur 2025, le prélèvement sur cette ressource constituée au fil des derniers exercices s'est élevé à 0,919 M€. Dans un contexte de taux d'intérêt élevé, il a ainsi été fait le choix de ne pas recourir à l'emprunt et d'utiliser les réserves disponibles.

2.1.2 Niveau d'autofinancement retraité

Comme indiqué supra, afin d'assurer une analyse financière pertinente des trajectoires, il apparaît nécessaire d'utiliser les méthodes de retraitement de la DGFIP neutralisant les flux exceptionnels afin d'identifier les tendances structurelles. Ainsi, sur 2025, le retraitement a consisté à soustraire des dépenses,

les travaux en régie (405 778 €) et la dotation aux provisions (1 845 601 €), et à diminuer les recettes, des cessions (2 368 562 €) et de la reprise des provisions (1 000 000 €). On remarque une baisse de l'autofinancement sur 2025 lié à la modification du périmètre du budget principal (création du budget annexes PREVALEC au 1/01/2025). En réintégrant l'autofinancement généré sur le nouveau budget par l'activité PREVALEC, l'autofinancement aurait fait un bond à 17,347 M€.



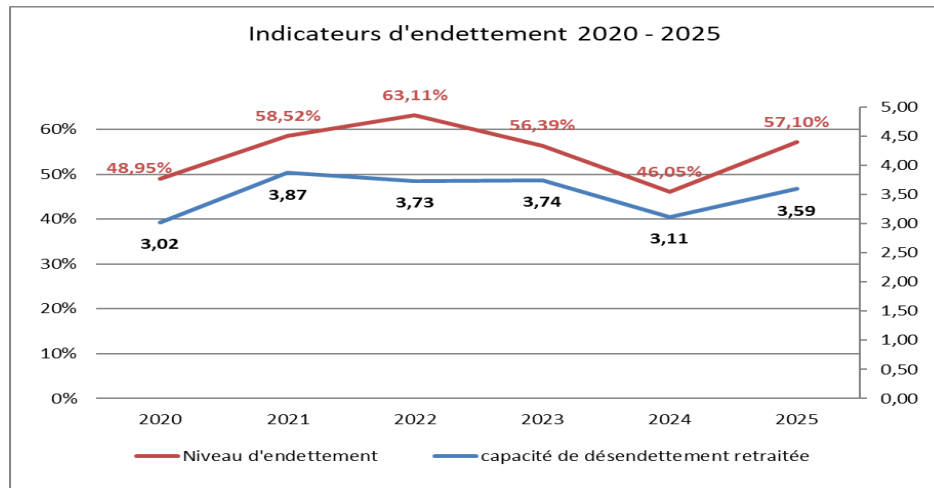
2.1.3 Un remboursement du capital de la dette en progression

Le budget principal n'a pas recouru à l'endettement en 2025. On constate ainsi depuis 2022 un reflux du stock de dette.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Remboursement net de capital	3 303 596	3 630 670	4 084 499	4 382 176	4 024 085	3 963 499
Intérêt net	1 080 838	1 162 526	1 173 087	1 219 208	1 112 466	988 322
Annuité nette	4 384 433	4 793 197	5 257 586	5 601 384	5 136 551	4 951 821
Mobilisation d'emprunt	15 000 000	15 000 000	8 000 000	0	0	0
Encours de dette net au 31/12/N	46 549 762	57 919 091	61 834 592	57 452 416	53 428 331	49 464 832

Entre le 31/12/2020 et le 31/12/2025, l'évolution de l'encours de dette s'est limitée à une progression de **+2,915 M€** concentrée sur une forte mobilisation d'emprunt entre 2020 et 2022, soit 38 M€. Cette stratégie s'adossait à une programmation pluriannuelle des investissements nous assurant une visibilité sur les besoins de financements externes tout en profitant de taux au plus bas. Cette stratégie a permis de thésauriser des ressources financières pour les exercices suivants, en complément de la mobilisation du fonds de roulement.

- 15,000 M€ en 2020 aux taux moyen de 1,11%
- 15,000 M€ en 2021 au taux moyen de 0,94%
- 8,000 M€ en 2022 au taux fixe de 1,58%



Le niveau d'endettement correspond au rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio exprime le poids de la dette par rapport aux recettes courantes. Fin 2025, le niveau d'endettement (encours dette/RRF) atteint 57,10% contre 46,05% fin 2024 en raison de la création du budget annexe « Déchets » qui n'avait pas constitué de dettes. Bien que très en-deçà du seuil d'alerte qui se situe à 1,6 fois le montant des RRF (indicateur d'alerte suivi par la DGFIP), la trajectoire d'endettement est évidemment surveillée et pilotée à travers les enjeux de soutenabilité de nos investissements (Travail régulier d'actualisation de la Programmation des investissements et d'une prospective assurant de la capacité à financer).

La capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) est le ratio qui mesure la solvabilité de la CAN à l'égard de ses créanciers et donc sa capacité à les rembourser. Il correspond au nombre d'années que la collectivité mettrait à rembourser la totalité du capital de sa dette en y consacrant tout son autofinancement brut.

En 2025, ce ratio s'élève à 3,59 années contre 3,11 années en 2024. Malgré le désendettement constaté, la baisse de l'autofinancement expliquée précédemment entraîne une augmentation de la durée de désendettement du budget principal.

2.2 UN EXERCICE 2025 MARQUE PAR LES ENJEUX DE MAITRISE EN FONCTIONNEMENT POUR FINANCER L'INVESTISSEMENT

La structure du budget 2025 ayant été bouleversée par la sortie de l'ensemble des dépenses et recettes de l'activité Déchets, il vous est présenté ci-après une analyse des évolutions hors Déchets. Pour ce faire, il a donc été soustrait de 2024 les écritures comptables relatives à cette activité.

2.2.1 Des recettes de fonctionnement : 86,627M€

2.2.1.1 Des produits fiscaux marqués par une dynamique atone : 58,107 M€

La CAN dispose d'une faible autonomie fiscale avec plus de 65% de ces recettes provenant de la fraction de TVA (compensant la perte de leviers fiscaux) et de l'IFER dont les montants et tarifs sont arrêtés au niveau national par la loi de finance.

Parmi le panier fiscal au sein duquel la CAN adopte un taux, on peut citer la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) dont la variation de taux est conditionnée par l'évolution notamment des taxes foncières. Il y a aussi la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) pour laquelle la CAN a adopté le coefficient maximum et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le tableau ci-après constate l'évolution des produits fiscaux par taxe :

Evolution des recettes	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evol en % 2025/2024
Taxe d'habitation	747 537	771 866	1 166 930	1 008 101	611 726	-39,3%
Taxe foncière Bâti	77 931	81 109	86 714	90 690	93 068	+2,6%
Taxe foncière non Bâti	128 593	133 261	143 048	148 700	132 767	-10,7%
TF additionnelle non bâti	147 856	155 579	169 365	186 129	168 747	-9,3%
Rôles supplémentaires ¹	87 814	51 440	54 918	131 518	47 378	-64,0%
Total impositions "ménages"	1 189 731	1 193 255	1 620 975	1 565 138	1 053 686	-32,7%
CFE	12 099 654	12 442 006	13 309 134	13 984 082	14 382 254	+2,8%
CVAE	13 527 749	13 993 405				
TLPE	1 030 866	1 001 578	869 067	831 400	971 603	+16,9%
IFER	1 211 827	1 273 793	1 369 911	1 593 894	1 682 646	+5,6%
TASCOM	2 148 260	2 739 969	2 690 274	3 158 060	2 756 417	-12,7%
Rôles supplémentaires ¹	327 047	172 543	259 668	250 002	399 517	+59,8%
Total impositions "économiques"	30 345 403	31 623 294	18 498 054	19 817 438	20 192 437	+1,9%
Fraction de TVA TH	18 817 505	20 620 292	21 183 225	21 177 007	21 290 741	+0,54%
Fraction de TVA CVAE			14 898 712	14 867 307	14 801 301	-0,4%
Total compensations fiscales de l'Etat	18 817 505	20 620 292	36 081 937	36 044 314	36 092 042	+0,1%
FPIC	1 291 420	667 453				
Attribution de compensation	17 044	22 706	22 706	22 706	22 706	+0,0%
Taxe séjour	366 707	391 509	542 884	580 656	538 485	-7,3%
Autres taxes	91 132	74 000	77 240	97 753	207 450	+112,2%
Total recettes fiscales budget principal	52 118 943	54 592 509	56 843 796	58 128 006	58 106 807	-0,0%

Par décision du conseil communautaire, les taux d'imposition n'ont pas évolué depuis l'harmonisation fiscale de 2015 liée à la fusion-extension de la CAN.

Concernant la fraction de TVA qui a remplacé à la fois la Taxe d'habitation et la Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), la loi de Finances avait annoncé un gel du reversement de ce produit en 2025. Les ajustements constatés résultent des régularisations qu'effectue l'Etat en N+1 sur les montants réellement constatés dans ces comptes, 2024 en l'occurrence. Ainsi, sur l'année suivante, la CAN se voit appliquer des corrections sur les 1/12^{ème} de fiscalité versées.

2.2.1.2 Une stabilité des produits tarifaires : 2,819 M€ (+0,21% par rapport à 2024, soit + 0,058M€)

Les recettes des produits tarifaires de nos équipements proviennent de 2 grandes familles :

- Les recettes des usagers recourant aux services culturels et sportifs,
- Les recettes de location de notre patrimoine immobilier,

- **Sur les activités liées aux piscines et à la patinoire**, on note une légère augmentation de 25 K€. S'agissant plus particulièrement de la patinoire, la diminution des recettes provient de 2 phénomènes : une baisse de fréquentation entre 2024 et 2025 de 8 000 entrées (plus de fermetures pour des événements clubs ou des pannes techniques), et un encaissement comptable de la régie de recettes sur l'année 2024 (correspondant à la deuxième quinzaine de décembre 2023) et venant majorer cet exercice. En retraçant cette information, la baisse sur les entrées « régie » porte sur environ 24 K€ et non 75K€.

Politique	Montants 2021	Montants 2022	Montants 2023	Montants 2024	Montants 2025	Var 2025/2024
Sports d'eau	478 601 €* 1 282 363 €	1 098 895 €	1 178 345 €	1 278 818 €	8,53%	
Patinoire	107 711 €	174 455 €	235 349 €	308 647 €	233 461 €	-24,36%
Total Sports	586 312 €	1 456 818 €	1 334 244 €	1 486 992 €	1 512 279 €	1,70%

* Réouverture de la piscine Pré-Ieroy en novembre 2021

- **sur les activités culturelles**, on note une reprise des recettes tarifaires avec +1,25%. Par ailleurs, il convient de rappeler la gratuité instituée dans les médiathèques au 01/07/2021. A noter, les recettes enregistrées par les médiathèques proviennent de la location de l'auditorium, de la billetterie et de la facturation des documents empruntés non retournés.

Politique	Montants 2021	Montants 2022	Montants 2023	Montants 2024	Montants 2025	Var 2025/2024
Musées	54 466 €	97 509 €	105 330 €	103 647 €	97 224 €	-6,20%
Conservatoire	198 830 €	318 069 €	331 568 €	351 809 €	358 199 €	1,82%
Médiathèques	25 131 €	1 131 €	9 685 €	6 594 €	12 358 €	87,41%
Arts plastiques	29 902 €	51 261 €	64 126 €	67 021 €	67 883 €	1,28%
Total Culture	308 327 €	467 970 €	510 708 €	529 071 €	535 664 €	1,25%

Le tableau, ci-après, illustre la part des recettes tarifaires dans le financement des coûts d'exploitation des politiques culturelles et de loisirs.

Politique	Dépenses		Recettes		Part des recettes tarifaires dans le financement (D/A)
	Dépenses réelles courantes 2025 (A)	Dont charges de personnel (B)	Recettes réelles courantes 2025 (C)	Recettes tarifaires 2025 (D)	
Sports d'eau	5 075 713 €	2 994 538 €	1 265 047 €	1 278 818 €	25,19%
Patinoire	985 533 €	506 452 €	240 075 €	233 461 €	23,69%
Musées (Donjon/Agesci)	1 496 992 €	891 925 €	106 040 €	97 224 €	6,49%
Conservatoire	3 017 033 €	2 780 817 €	447 405 €	358 199 €	11,87%
Médiathèques	3 194 659 €	2 477 767 €	26 805 €	12 358 €	0,39%
Arts plastiques	241 967 €	200 016 €	67 883 €	67 883 €	28,05%

- **S'agissant des recettes d'immobilier d'entreprises**, on remarque une augmentation en 2025. Cette dernière est notamment liée à la location en année pleine sur 2025 du bâtiment situé au 374 Avenue de Paris.

Politique	Montants 2021	Montants 2022	Montants 2023	Montants 2024	Montants 2025
Immeubles de rapport	529 762 €	612 690 €	619 351 €	744 931 €	771 223 €

*Bâtiments pour lesquels la CAN perçoit un loyer

Ces immeubles acquis, loués, répondent pour certains d'entre eux à des enjeux de développement dans le cadre de nos missions de services publics (Pépinières ou bâtiments relais), d'autres résultent d'opportunités (acquisitions dans le cadre de droit de préemption).

FONCTIONNEMENT	Dépenses 2025	Recettes 2025	Dont Loyers 2025	Résultat
L'Essentiel - Niort	56 872	43 382	32 244	-13 489
Pépi CRCA - Niort	307 374	77 852	70 797	-229 523
Niort Tech - Niort	251 486	118 839	12 214	-132 647
Atelier relais - Echiré	27 838	37 417	31 308	9 579
Emmaüs - Prahecq	4 560	3 198	2 455	-1 363
3A rue Montgolfier (AUB) - Prahecq	11 770	20 851	20 353	9 081
3A rue Montgolfier (DS) - Prahecq	2 201	14 121	14 121	11 920
3A rue Montgolfier (AUB) - Prahecq	6 016	8 569	8 291	2 553
Bâtiment Malvaux - St Gelais	189 387	246 693	218 980	57 305
Boulangerie Pluvialt - Niort	13 248	17 318	6 716	4 071
Maison du beurre - Echiré	29 655	44 920	35 000	15 265
358 Av de Paris (cartorel) - Niort	79 480	0	0	-79 480
15 rue Hotel de ville - Niort	34 467	80 773	65 500	46 306
350-352 Av de Paris - Niort	14 982	22 325	22 325	7 343
Hotel des ventes - Niort	7 501	0	0	-7 501
374 av de Paris (Redien) - Niort	76 035	199 956	186 000	123 921
11 rue Ste claire deville (ancien heppner) - Niort	91 977	15 266	13 200	-76 711
15-17 Av Paris / parking - Niort	41 163	31 808	31 718	-9 355
Total réel et ordre	1 246 012	983 287	771 223	-262 724

Dans les années qui viennent, la recherche de marges de manœuvre financière va rendre nécessaire un regard sur les optimisations possibles de valorisation de notre patrimoine (sur le volet cession notamment).

2.2.1.3 La dotation globale de fonctionnement : 13,803 M€ (-1,72% par rapport à 2024, soit -0,241 M€)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des groupements de communes à fiscalité propre est constituée de deux composantes :

- **La dotation d'intercommunalité** : elle est répartie en fonction de la population, du potentiel fiscal et du coefficient d'intégration fiscale (CIF). Ce dernier indicateur permet de mesurer l'intégration d'un EPCI. Il constitue un indicateur qui permet d'évaluer la part des compétences exercées au niveau du groupement.

En 2025, la dotation d'intercommunalité s'élève à 2,828 M€ contre 2,656 M€ en 2024.

- **La dotation de compensation** : elle agrège l'ancienne compensation liée à la suppression de la "part salaires" de la taxe professionnelle avec une prise en compte des baisses Dotation de Compensation de Taxe Professionnelle (DCTP) subies entre 1998 et 2001.

Les deux composantes de la DGF	2021	2022	2023	2024	2025	%
Dotation de compensation	11,909	11,648	11,580	11,389	10,975	-3,63%
Dotation d'intercommunalité	2,490	2,499	2,502	2,656	2,828	6,47%
Total Dotation globale de fonctionnement	14,399	14,147	14,082	14,044	13,803	-1,72%

En 2025, la dotation de compensation s'élève à 10,975 M€ contre 11,389 M€ en 2024, soit une baisse de 3,63%. Depuis 2013, une lente érosion de cette dotation est constatée.

2.2.1.4 Les autres participations de fonctionnement

Des recettes diverses participent au financement des dispositifs mis en œuvre par l'Agglomération, réduisant le coût de ces actions :

	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation générale de décentralisation	85 640 €	0 €	76 907 €	42 446 €	0 €
Fond d'insertion pour les personnes handicapées	51 253 €	0 €	50 024 €	88 559 €	129 684 €
Cohésion sociale (ARS pour Contrat local de Santé - FSE pour PLIE)	139 166 €	100 512 €	211 159 €	212 791 €	103 265 €
Aide régionale pour la Plateforme rénovation énergétique	133 952 €	96 257 €	97 639 €	0 €	0 €
CRD (subv. Enseignement artistique Etat, Dptmt)	86 000 €	86 000 €	86 000 €	86 500 €	77 300 €
Aires d'accueil des GdV (CAF)	114 012 €	130 504 €	122 885 €	122 677 €	149 501 €
Mécénat - Enseignement supérieur	0 €	0 €	210 000 €	210 000 €	210 000 €
TOTAL	610 023 €	413 274 €	854 614 €	762 973 €	669 751 €

Enfin, il convient de noter la politique proactive de la collectivité en matière de mécénat auprès des structures mutualistes du territoire. Ainsi, depuis 2023, un partenariat a été contracté avec la Maif, la Maaf et Groupama marquant l'engagement de ces structures au financement de la politique globale d'enseignement supérieur portée par la CAN.

2.2.2 Des dépenses de fonctionnement courantes marquées par un fort taux de rigidité et nécessitant un pilotage rigoureux : 71,734 M€

Ainsi, en retraitant les dépenses 2024 des données PREVALEC, on constate une augmentation de +1,946 M€ en 2025 en matière de dépenses de fonctionnement.

2.2.2.1 Des charges à caractère général en hausse de 4% : 13,494 M€

Les fournitures et prestations de services, imputées sur ce chapitre budgétaire, concourent à la mise en œuvre des missions de la CAN. Vous trouverez ci-après les grandes typologies de dépenses mises en perspectives depuis 2020.

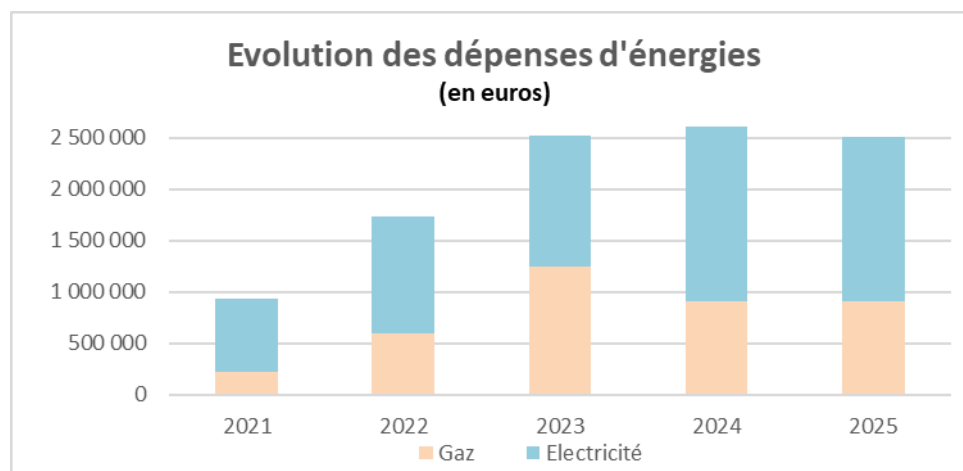
- Des coûts énergétique de **2,510 M€** en baisse sur 2025 (2,608 M€ en 2024)

Les dépenses en énergie prennent, depuis plusieurs années, une part importante dans les coûts des services publics communautaires (leur coût a été multiplié par 2,6 depuis 2021).

Les mesures de sobriété mises en place courant 2022 ont permis de diminuer les consommations et de limiter l'impact de la hausse des tarifs.

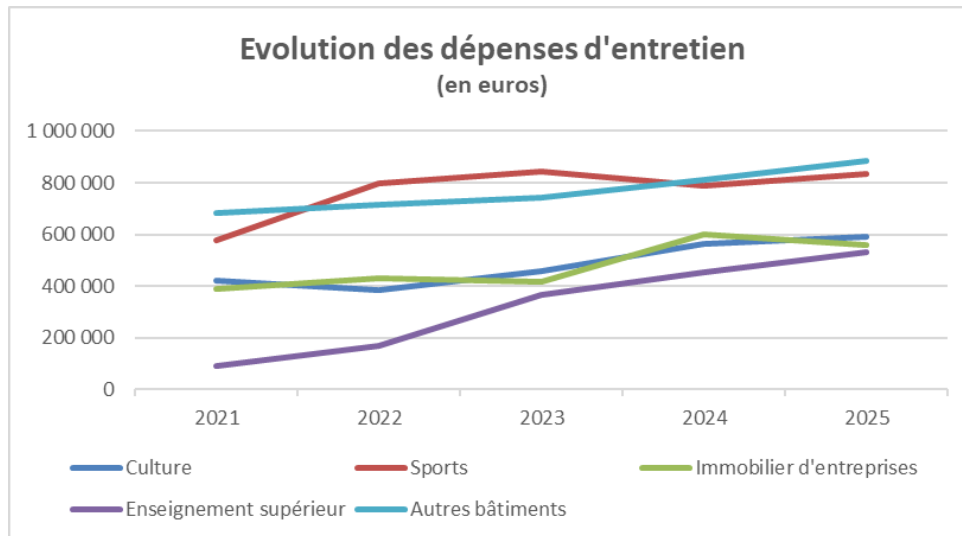
Sur 2025, malgré le passage du taux de TVA de 5,5% à 20% sur les abonnements gaz, le coût des énergies dans nos équipements s'est réduit. S'agissant du gaz, la baisse des tarifs en 2025 a permis de compenser une augmentation du volume consommé, en particulier liée à un dysfonctionnement ponctuel de la couverture thermique du bassin nordique à la piscine Pré-Leroy, au renforcement du pilotage des conditions de chauffage et d'hygrométrie au musée Bernard d'Agesci, et à la régularisation du comptage de gaz fourni au Centre aquatique des Fraignes.

La dépense électrique a légèrement baissé, effet couplé d'une diminution des tarifs (atténuée par un relèvement de taxes) et d'une diminution de la consommation globale. Pour exemple, la patinoire a fermé 15 jours plus tôt en 2025 qu'en 2024, réduisant la facture énergétique de l'équipement.



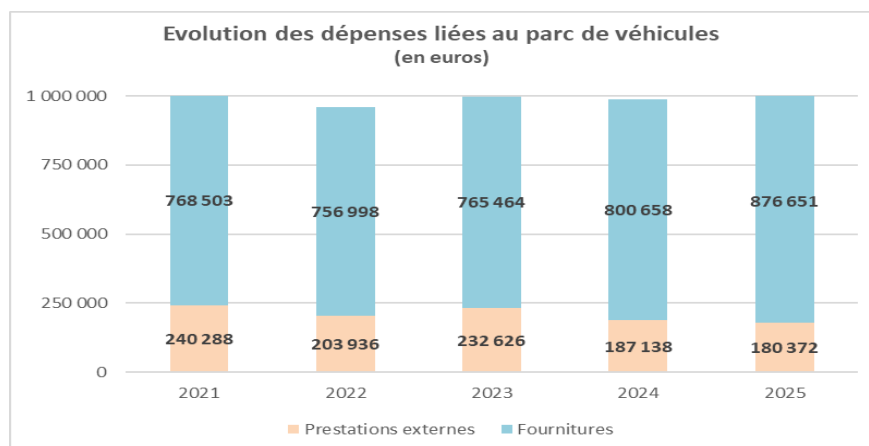
- Des charges de gestion du patrimoine bâti (assurance, taxe, entretien, maintenance, ménages...) corrélées à l'extension des activités communautaires avec un montant de 3,399 M€

La détention d'un patrimoine implique la mise en œuvre d'un entretien et d'une maintenance réguliers. Ces dépenses, indispensables pour garantir un service public de qualité, doivent être calibrées de manière équilibrée. Elles sont principalement influencées par l'extension du parc immobilier et par l'évolution des normes réglementaires.



- Une gestion mutualisée du service commun des ateliers mécaniques 1,057 M€

Les fournitures nécessaires aux prestations réalisées sur des véhicules PREVALEC sont affectées sur le budget principal et font l'objet d'une refacturation aux budgets annexes.



Le coût d'entretien (hors personnel) des véhicules et matériels représente 1,057 M€. La part relevant des besoins des activités CAN s'établit à 0,629 M€ en 2025 et celle relative à la Ville de Niort s'élève à 0,428 M€.

Compte tenu des refacturations réalisées auprès des différents budgets annexes (Eau/Assainissement/Prévalec) et auprès de la Ville de Niort, le coût net des fournitures et prestations pour le budget principal représentent 0,115 M€.

	2021	2022	2023	2024	2025
PREVALEC - Part fournitures	345 373 €	349 646 €	358 910 €	397 245 €	402 902 €
PREVALEC - Part prestations externes	393 566 €	314 006 €	464 235 €	386 884 €	0 €
ASSAINISSEMENT - Part fournitures	38 316 €	38 782 €	21 868 €	42 983 €	45 411 €
ASSAINISSEMENT - Part prestations externes	28 155 €	24 733 €	24 789 €	25 843 €	17 899 €
EAU - Part fournitures	17 224 €	20 801 €	38 786 €	21 301 €	33 525 €
EAU - Part prestations externes	6 753 €	9 364 €	12 578 €	7 238 €	13 255 €
Ville de Niort - Part fournitures	318 129 €	299 613 €	288 929 €	307 367 €	317 749 €
Ville de Niort - Part prestations externes	142 681 €	117 451 €	144 092 €	114 860 €	110 786 €
Total refacturation	1 290 196 €	1 174 395 €	1 354 186 €	1 303 721 €	941 527 €

- Les autres grands postes (3,034M€) :

Il est décrit ci-dessous les autres principaux domaines d'activités de l'exercice 2025 impactant le chapitre 011 :

- **La contribution eaux pluviales d'un montant de 0,538 M€** représente la part versée au budget assainissement, soit 3,5€/habitant, afin que les équipes de cette Direction assurent l'entretien des réseaux. Ce montant intègre également le remboursement de la maîtrise d'œuvre assurée par cette Direction représentant 5% des travaux d'investissement réalisés en N-1. La particularité de la compétence « Eaux pluviales » est d'être rattachée au budget principal mais gérée techniquement par la Direction Assainissement.
- **La dépense informatique** est soumise à de fortes contraintes liées aux politiques tarifaires de plus en plus unilatérales des différents éditeurs. Elle **s'est élevée à 2,086 M€** contre 1,941 M€ en 2024. Il est à noter que le système informatique et les télécommunications sont gérés de manière mutualisée (Ville de Niort/CAN) en regroupant l'ensemble des crédits d'entretien et de maintenance du parc informatique et des logiciels. La part des dépenses consacrées à l'activité Ville fait l'objet d'un remboursement via un prélèvement sur l'attribution de compensation. A ce titre, **la Ville a participé au financement de ce montant à hauteur de 1,101 M€, soit 52,7% de la dépense directe.**
- **La filière numérique 0,207 M€ en 2025** contre 0,372 M€ en 2024 regroupe les événements (ex : salon INNN ; Hackathon) et l'animation autour de la promotion de la filière numérique sur notre territoire (ex. : Numériques pour toutes, conférences...).

	2021	2022	2023	2024	2025
Contribution eaux pluviales	593 855	490 627	544 940	497 687	538 097
Livres et jeux médiathèques	210 771	215 589	203 981	209 547	203 947
Système informatique	1 187 389	1 352 006	1 391 735	1 556 636	1 706 256
Frais de télécommunication	690 948	471 645	429 067	384 238	379 313
Filière numérique	88 482	435 298	328 463	372 476	206 510
	2 771 445	2 965 164	2 898 186	3 020 584	3 034 122

2.2.2.2 Des charges de personnel (chapitre 012) en progression par la contrainte exogène principalement : 29,274 M€ (soit +1,097 M€)

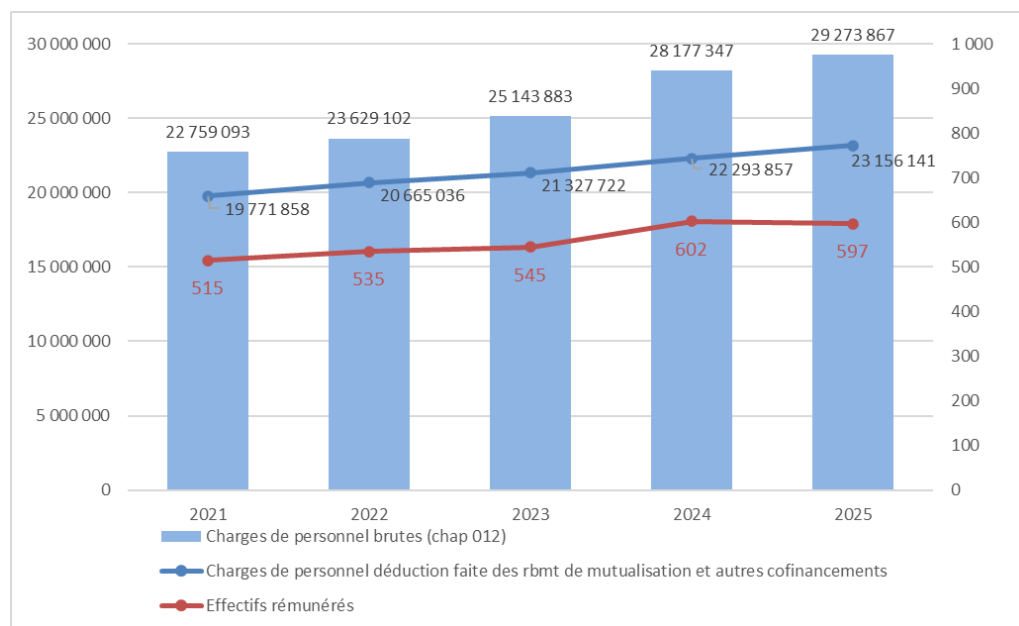
La trajectoire de la masse salariale de l'année 2025 est à analyser à l'aune de plusieurs facteurs exogènes et endogènes : les hausses réglementaires décidées au niveau national en matière de cotisation patronale CNRACL, les évolutions mécaniques de la masse salariale liées au glissement vieillesse technicité et enfin les décisions propres en matière de gestion du personnel, comme par exemple le recrutement sur des postes vacants depuis plusieurs mois entraînant automatiquement une majoration par rapport à l'année précédente. Il est à noter que la masse salariale sur les années antérieures indiquée dans le graphique suivant est réduite du personnel PREVALEC afin d'assurer une réelle comparabilité.

La progression de +3,89% est liée aux facteurs suivants :

- Majoration du taux patronal de la cotisation retraite (CNRACL) à hauteur de 1,2% (0,350 M€)
- Glissement-vieillesse-technicité (GVT) correspondant aux avancements et promotions des agents représente 1% de cette progression (0,290 M€),

- Des évènements exceptionnels représentant 0,53% de l'augmentation (0,149 M€) avec deux capitaux décès et un remboursement de salaires à une collectivité après reconnaissance de maladie professionnelle à la charge de la CAN
- L'augmentation des mises à disposition d'agents de la Ville de Niort renforçant les compétences de la CAN pour 0,35% (0,100 M€).
- Des mouvements de personnel liés aux recrutements en 2025 sur des postes vacants en 2024 (0,208M€)

Au total la dépense du chapitre 012 augmente de 1,097 M€ entre les deux exercices. Une partie de cette progression est compensée par une minoration de l'attribution de compensation de la Ville de Niort (pour 0,170 M€). Au total compte tenu des mutualisations et le remboursement inhérent de la Ville au titre de sa participation mais aussi des cofinancements obtenus par les partenaires, **le coût net s'établit à 23,156 M€³, soit une augmentation de 3,87%.**



Pour l'information de l'assemblée, le tableau ci-dessus présente les évolutions des effectifs et de la dépense depuis 2023 et présente les données en matière de coût des mutualisations.

³ Cette minoration tient compte des subventions obtenues finançant une partie des postes et des réductions d'attribution de compensation qui peuvent avoir lieu lors des transferts ou des mutualisations.

	2023	2024*	2025
Effectifs rémunérés (moyenne annuelle)	545	602	597
Charges de personnel brutes (chap 012)	25 143 883	28 177 347	29 273 867
Dont coût des mutualisations	5 174 368	8 945 953	9 155 911
Montant total du remboursement Ville	2 781 538	4 855 353	4 931 143
Détails des différentes mutualisation			
DRH		3 377 639	3 432 418
Pour mémoire, montant du remboursement		1 893 233	1 927 442
Directeur OPTIBAT		53 308	80 573
Pour mémoire, montant du remboursement		26 654	40 287
Directeur PLANETE		41 806	84 063
Pour mémoire, montant du remboursement		20 903	42 032
DSI	2 037 071	2 161 589	2 189 939
Pour mémoire, montant du remboursement	1 154 030	1 229 139	1 204 466
Com externe	824 792	792 121	798 268
Pour mémoire, montant du remboursement	437 140	423 248	423 082
DG	687 880	787 946	788 371
Pour mémoire, montant du remboursement	345 885	368 124	364 654
Direction de la transformation	745 665	774 302	817 784
Pour mémoire, montant du remboursement	373 165	391 113	408 892
Secrétariat DG	263 556	309 703	306 766
Pour mémoire, montant du remboursement	131 778	154 852	153 383
Garage	615 404	647 539	657 729
Pour mémoire, montant du remboursement	339 540	348 087	366 905

* Mutualisation des Ressources humaines

2.2.2.3 Des « reversements de fiscalité » impactés par les remboursements de mutualisations (chapitre 014) : **18,177 M€** (-1,46% par rapport à 2024, soit -0,270 M€)

Ce chapitre budgétaire est structurellement d'une grande rigidité. Il représente des dépenses obligatoires pesant sur les charges de fonctionnement de notre Agglomération (25% des dépenses de fonctionnement).

Les principaux domaines sont les suivantes :

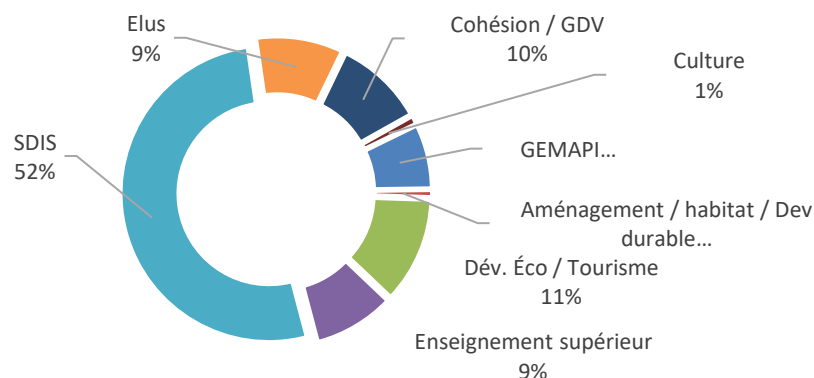
- Les Attributions de Compensation (AC) versées aux communes au titre des transferts de compétences sont adoptées chaque année par délibération avec un montant dû au titre de 2025 de 19,939 M€ (cf. délibération C40 du 16/12/2024).
 Depuis le 1^{er} juillet 2022, les remboursements de charges relevant des mutualisations avec la Ville de Niort sont prélevés directement par la CAN sur l'attribution de compensation de cette dernière. Ainsi, le réel montant de l'AC versé à la Ville s'est élevé à 4,604 M€ (au lieu de 11,629 M€), la différence de 7,025 M€ représente la part de financement par la Ville des Services mutualisés (DRH ; Direction informatique, Direction générale, le garage communautaire, la Direction de la transformation publique, la Direction de la Communication). **Aussi, en 2025, le poste de dépense des attributions de compensation s'est élevé au total à 12,937 M€.**
- La réforme de 2010 supprimant la taxe professionnelle a institué un mécanisme de garantie avec le Fonds national de garantie des ressources individuelles (FNGIR). L'objectif était que chaque collectivité dispose d'un montant de ressources au moins égal à celui perçu avant la réforme. Selon le cas, la

collectivité est prélevée au titre du FNGIR ou bien bénéficiaire du fonds (lorsque ces ressources après réforme sont inférieures à celles antérieurement). Pour la CAN, c'est un prélèvement de **4,131 M€ qui est figé chaque année.**

- Le reversement de la Taxe de séjour auprès de l'Office de Tourisme à hauteur de la fiscalité encaissée chaque année. En 2025, il s'agit d'un reversement de **0,538 M€** contre 0,581 M€ en 2024.
- Un reversement de taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport pour **0,112 M€**. Conformément au décret publié en septembre 2025, les EPCI sont désormais chargés de percevoir cette taxe. Ils ont ensuite l'obligation d'en reverser une partie aux communes membres, en fonction de la répartition fixée par les textes réglementaires (km linéaire de voirie).
- Le dernier composant de ce chapitre est le reversement au titre du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) passant de 0,268 M€ à **0,365 M€ en 2025**. La CAN est désormais seulement contributrice au FPIC (comme les communes).

2.2.2.4 Des montants de subventions et participations en recul sur 2025 (chapitre 65) : **7,872 M€** (-8,17% par rapport à 2024, soit - 0,701 M€)

Le chapitre 65 globalise l'ensemble des fonds de concours en fonctionnement apportés auprès des partenaires de la CAN, mais également les indemnités des élus.



Ce chapitre est en diminution sur 2025 (-0,701 M€) lié notamment aux modifications des modalités de versement des subventions habitat étalées sur 2 ans (-0,155 M€), à l'arrêt du versement de la subvention à l'association Calyxis du fait de sa mise en liquidation (-0,160 M€) et à la renégociation avec les Universités de Poitiers et La Rochelle de notre engagement annuel (-0,109 M€)

Dans le tableau ci-dessous, il est ainsi recensé les dépenses de fonctionnement en matière d'enseignement supérieur.

	Montants 2021	Montants 2022	Montants 2023	Montants 2024	Montants 2025
Coût location bâtiments d'accueil Duguesclin	96 565 €	176 968 €	367 777 €	454 112 €	533 041 €
Animation dont salon de l'étudiant	99 721 €	100 494 €	85 719 €	83 710 €	81 752 €
Subventions Université de Poitiers	600 000 €	480 000 €	120 000 €	480 000 €	421 000 €
Subvention Université de la Rochelle	200 000 €	140 000 €	260 000 €	200 000 €	150 000 €
Subvention Conservatoire des Arts et Métiers et filiales	30 188 €	-5 063 €	51 750 €	70 000 €	50 000 €
Subvention Institut de Formation de la Profession de l'Assurance	52 350 €	58 200 €	58 200 €	58 200 €	0 €
TOTAL	1 078 824 €	950 600 €	943 446 €	1 346 022 €	1 235 793 €

2.2.3 Une section d'investissement au service du développement territorial et de l'attractivité : 20,334 M€

La CAN poursuit ses investissements en distinguant les aides aux territoires dans le cadre de sa politique de fonds de concours (PLH ; PACT...) pour 4,016 M€ et les projets portés en propre sous sa maîtrise d'ouvrage pour 16,318 M€.

2.2.3.1 Des dépenses d'investissements maillant le territoire

Les grands domaines de dépenses d'équipements 2025 relèvent :

- De l'extension de Niort Tech, pépinière et hôtel d'entreprises pour **4,268 M€**
- Des équipements informatiques (matériels ; réseaux ; applications) pour **2,401 M€** (avec un remboursement de la Ville de Niort de 1,260 M€)
- Du soutien à l'habitat (PLH 2016-2021 et 2022-2027) pour **2,311 M€**
- De la réhabilitation des accès gare d'un montant de **1,758 M€** (Projet porté pour le compte de la Ville contre remboursements avec la création d'un nouveau Pôle d'échange multimodal -PEM- financé sur le budget Mobilité) ;
- De l'accompagnement des investissements communaux pour **1,733 M€** (PACT)
- Du traitement des eaux pluviales dans les communes pour **1,566 M€**
- Du schéma cyclable innervant l'ensemble du territoire pour **1,474 M€**
- De la requalification des voiries de ZAE réparties sur la CAN pour **0,869 M€**
- De réhabilitation de locaux destinés à l'enseignement supérieur pour **0,434 M€**

2.2.3.2 Des recettes réelles d'investissement dynamiques

La recette liée aux reversements communaux de la part de la Taxe d'aménagement générée sur les ZAE ou provenant de projets cofinancés par l'Agglomération s'élève à **0,338 M€** sur 2025.

Le FCTVA représente une autre recette récurrente et significative dans le budget principal avec un montant 2025 de **1,284 M€**. Il faut préciser qu'avec l'automatisation du traitement de cette recette au sein de l'Etat, les versements sont plus réguliers et encaissés à l'issue de chaque trimestre.

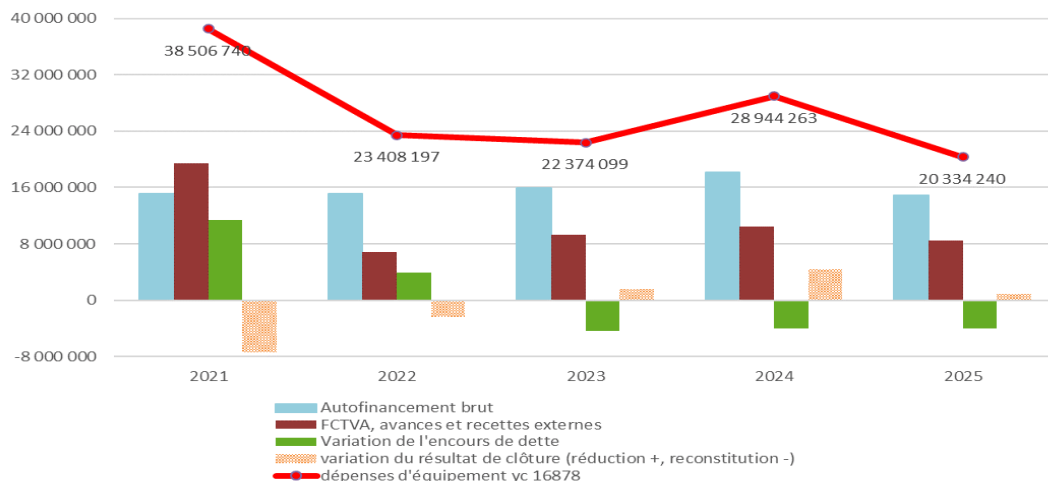
A noter la réforme du FCTVA mis en place par la loi de finances pour 2026 reportant d'un an le versement de ce dernier. C'est donc une année blanche sur 2026 (hormis le reliquat des derniers mandats d'équipement émis sur 2025).

Les autres principales recettes proviennent des subventions d'équipement perçues pour un montant de **3,102 M€** en 2025 (hors versements sur le Pôle gare qui ne sont pas une subvention en tant que telle). Ces dernières dépendent de la typologie des investissements et des règlements d'obtention et de versement. Leurs encaissements restent corrélés au rythme de notre programmation effective.

Enfin, au gré des cessions des terrains sur les ZAE, le produit de vente est reversé au budget principal au titre des avances que ce dernier a consenti pour le financement des aménagements. C'est un montant de **0,125 M€** qui a été remboursé. Le solde de ces dernières représente tout de même 19,4 M€ au 31/12/2025

2.2.4 Un mode diversifié de financement des investissements

Les sources de financement de la section d'investissement d'une collectivité sont diverses : l'autofinancement, l'emprunt, les subventions d'investissement perçues, les cessions d'actifs, les résultats constitués (excédents...). Aussi, l'analyse du mode de financement des dépenses d'équipements permet de mesurer les choix adoptés par la collectivité.



L'analyse du graphique montre que l'autofinancement de l'année concourt au financement des investissements pour un montant de 14,893 M€ (à hauteur de 73,2%).

Il faut y ajouter :

- les recettes de FCTVA (1,284 M€) et de subventions (7,202 M€). En 2025, le montant des cofinancements proviennent notamment de l'Etat, de la Région et de l'Europe au titre de l'enseignement supérieur (1,190 M€), de la Gare Niort Atlantique (3,629 M€), de l'extension de Niort-Tech (0,208 M€). Egalement, chaque année, la Ville de Niort verse une subvention s'élevant à 50% des dépenses informatiques mutualisées, soit 1,260 M€ pour cette année de référence ;
- la consommation d'une partie des excédents antérieurs pour 0,919 M€.
- et déduire la variation de l'encours de dette pour 3,963 M€.

Le budget principal n'a pas recouru à la dette en 2025. Pour cette raison, le graphique montre une variation négative de l'encours liée aux remboursements du capital. Ce budget s'est désendetté à hauteur de 4 M€ en 2025.

2.2.5 Le recours aux Autorisations de programme/Crédits de paiement à des fins de lisibilité politique

La CAN a adopté depuis 2015 des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) permettant de planifier la mise en œuvre pluriannuelle des investissements. Elles engagent la collectivité sur la période adoptée par le Conseil d'Agglomération en inscrivant les crédits au rythme de la programmation technique.

Ce dispositif permet, d'une part, de faciliter l'arbitrage des élus en les éclairant sur la visibilité pluriannuelle des crédits affectés à la réalisation d'un projet, et, d'autre part, de limiter leur mobilisation prématurée.

En 2025, les échéanciers des 13 autorisations de programmes en cours se répartissent de la manière suivante. Ces dernières couvrent les principaux projets de l'Agglomération.

			Échéancier des crédits de paiements											
Libellé des opérations	Durée des engagements	Montant de l'AP en M€	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	TOTAL REALISÉ	
Programme local de l'habitat 16-21	2016-2021	24,500	0,148	1,979	2,622	4,413	2,273	3,866	4,169	1,861	1,039	0,340	22,710	
Programme local de l'habitat 22-27	2022-2027	16,500							0,488	0,855	1,694	1,946	4,982	
Piscine Pré-Leroy	2017-2021	22,500		0,215	1,200	2,335	6,351	10,479	0,907	0,496	0,006	0,000	21,988	
Prog d'Appui Communautaire au Territoire n°1	2017-2021	6,000		1,104	1,051	1,761	1,311	0,576	0,090	0,081	0,000	0,018	5,994	
Prog d'Appui Communautaire au Territoire n°2	2018-2020	6,000			0,653	0,970	1,757	0,809	0,643	0,734	0,111	0,037	5,714	
Prog d'Appui Communautaire au Territoire n°3	2022-2024	6,000							0,472	1,182	1,586	1,677	4,917	
Prog d'Appui Communautaire au Territoire n°4	2025-2027	6,000										0,001	0,001	
Immobilier d'enseignement supérieur	2021-2028	27,500						2,791	0,855	2,976	0,787	0,409	7,818	
Extension de Niort Tech	2022-2027	13,000							0,278	0,584	2,331	4,024	7,217	
Projet Gare Niort Atlantique	2022-2025	9,900							0,219	3,476	3,765	1,758	9,218	
Eaux pluviales	2023-2025	7,300								1,500	2,388	1,566	5,454	
Réhabilitation énergétique et fonctionnelle du patrimoine communautaire	2023-2025	6,600								0,034	1,854	0,473	2,360	
Pistes cyclables du quotidien	2023-2026	4,000								0,003	0,387	1,474	1,864	
		155,800	0,148	3,298	5,526	9,479	11,692	18,521	8,121	13,782	15,948	13,722	100,237	

Sur 2026, il pourra être procédé à la clôture de quelques-unes d'entre elles dès lors que la phase d'engagement et la phase de paiement est achevée.

3 ANALYSE FINANCIERE DES BUDGETS ANNEXES

La CAN dispose de six budgets annexes : Mobilités ; Assainissement ; Eau ; Energie renouvelable ; PREVALEC et Zones Activités Economiques. Les quatre premiers budgets répondent à la qualification de Service Public Industriel et Commercial avec une norme budgétaire et comptable différente du Budget Principal (M4).

3.1 BUDGET ASSAINISSEMENT

Faits marquants : Au 1^{er} janvier 2025, une majeure partie des effectifs a choisi d'opter pour un statut de droit privé conformément aux accords collectif.

Stabilisation des dépenses d'électricité après 3 années consécutives de forte hausse (effet tarifs, consommation stable).

Augmentation inattendue des volumes facturés d'environ 5% conduisant à un montant de la redevance assainissement nettement supérieur à celui de 2024.

Taux de réalisation des opérations d'investissement plus faible que les années antérieures (départs et arrêts).

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	17 127 449,16	Dépenses	9 250 413,82
Recettes	18 543 000,20	Recettes	8 264 022,88
Résultat de l'exercice	1 415 551,04	Résultat de l'exercice	-986 390,94
Résultat antérieur reporté	1 220 816,13	Résultat antérieur reporté	3 097 971,35
Résultat cumulé	2 636 367,17	Résultat cumulé	2 111 580,41
		Soit un résultat global de clôture de :	
		4 747 947,58	

contre 4 318 787,48 en 2024

La faible réalisation des investissements et l'augmentation de la consommation d'eau a participé à conforter l'excédent de clôture.

		2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	2024	%	2025	%
Recettes Réelles Fonctionnement	(1)	14 089 381	-0,64%	13 780 228	-2,19%	14 988 400	8,77%	14 277 115	-4,75%	14 603 265	2,28%	16 151 062	10,60%
Dépenses Réelles Fonctionnement	(2)	8 346 859	-1,77%	8 676 502	3,95%	9 249 755	6,61%	9 729 108	5,18%	10 142 135	4,25%	10 565 940	4,18%
Autofinancement brut	(3) = (1) - (2)	5 742 522	1,06%	5 103 725	-11,12%	5 738 645	12,44%	4 548 007	-20,75%	4 461 130	-1,91%	5 585 121	25,20%
Remboursement capital dette	(4)	2 569 176	-2,48%	2 599 542	1,18%	2 636 176	1,41%	2 689 135	2,01%	2 307 120	-14,21%	2 371 446	2,79%
Autofinancement net	(5) = (3) - (4)	3 173 346	4,11%	2 504 183	-21,09%	3 102 469	23,89%	1 858 871	-40,08%	2 154 010	15,88%	3 213 676	49,19%
Recettes externes	(6)	4 314 714		3 332 905		2 670 356		3 308 024		3 060 435		1 178 122	
Avances remboursables	(7)	300		1 350		450		900		1 500		0	
Emprunts de l'année	(8)	83 600		0		2 000 000		0		2 400 000		0	
Opérations neutres de la dette	(9)	1 760 000		0		0		0		0		0	
Total Recettes Réelles Invest	(10) = (3) + (6) + (7) + (8) + (9)	11 901 136		8 437 980		10 409 451		7 856 931		9 923 065		6 763 243	
Dépenses d'équipements	(11)	3 620 186		4 883 307		7 590 079		8 540 366		6 206 855		3 962 107	
Autres dépenses	(12)			0		140		2 490		980		530	
Opérations neutres de la dette	(13)	1 760 000		0		0		0		0		0	
Total Dépenses Réelles Invest	(14) = (4) + (11) + (12) + (13)	7 949 362		7 482 849		10 226 395		11 231 992		8 514 955		6 334 083	
Résultat de l'exercice	(15) = (10) - (14)	3 951 774		955 131		183 056		-3 375 061		1 408 110		429 160	
Résultats N-1 (1068, 001 et 002)	(16)	1 195 778		5 147 552		6 102 683		6 285 738		2 910 677		4 318 787	
Résultat de clôture	(17) = (15) + (16)	5 147 552		6 102 683		6 285 738		2 910 677		4 318 787		4 747 948	
Encours de dette		38 716 847		36 117 305		35 481 129		32 791 993		32 884 873		30 513 428	
Taux d'épargne brute	EB/RRF	40,76%		37,04%		38,29%		31,86%		30,55%		34,58%	
Taux d'épargne nette	EN/RRF	22,52%		18,17%		20,70%		13,02%		14,75%		19,90%	
Taux d'endettement	Encours/RRF	274,79%		262,10%		236,72%		229,68%		225,19%		188,93%	
Capacité de désendettement	Encours/EB	6,74		7,08		6,18		7,21		7,37		5,46	

L'autofinancement brut remonte au niveau de 2022 du fait notamment de la progression tarifaire et du volume d'eau consommé. Également, il faut noter la baisse du poste électricité (-200 K€).

3.1.1 Synthèse de la section de fonctionnement :

3.1.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

- o La redevance assainissement : **13,053 M€** (contre 12,011 M€ en 2024). Elle s'explique par la hausse des tarifs délibérés au Conseil de décembre 2024 (+52,6% pour l'abonnement notamment avec une forte baisse sur les très faible consommation (inférieures à 20 m³).

En complément de cette redevance, la CAN a encaissé la participation au financement de l'assainissement collectif (0,573 M€) et la redevance assainissement non collectif (0,222 M€)

- o Autres produits de gestion courante : **0,356M€** (contre 0,354 M€ en 2024). Il s'agit principalement de la majoration de la redevance pour les usagers non ou mal raccordés.
- o Reprise de provision : **0,103 M€**. Cette recette exceptionnelle est mobilisée afin de couvrir les admissions en non-valeur.

3.1.1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

- o Les charges à caractère général : **5,039 M€** (contre 4,918 M€ en 2024) soit +2,46%. Si le coût des énergies est en diminution (1,867 M€ en 2025 contre 2,075 M€ en 2024), la réforme des redevances agence de l'eau impacte à la hausse le budget au titre de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pour 0,435 M€ (avant la réforme, la redevance au titre des factures communes d'eau et d'assainissement était prise en charge par le budget SEV).
- o Les frais de personnel : **3,832 M€** (contre 3,330 M€ en 2024) soit +15,08%. Cette progression coïncide avec la généralisation de la gestion de droit privé des personnels proposé au 1/01/2025.
- o Les charges de gestion courante : **0,107 M€** (contre 0,122 M€ en 2024). Cela concerne les admissions en non-valeur au titre des impayés antérieurs.

Il y a évidemment un point de vigilance dans ce domaine. C'est le travail de coordination de la collectivité avec la Trésorerie qui permet de limiter à terme ces impayés. Pour les situations de surendettement ou de liquidation d'entreprises, des admissions en non-valeur sont alors proposées par le Trésorier pour annuler le titre de recettes correspondant. Le montant des provisions constitué à fin 2025 pour faire face à ces impayés s'élève à 1,072 M€.

3.1.2 Synthèse de la section d'investissement

- o Les dépenses d'équipements : **3,962 M€** (contre 6,207 M€ en 2024). La réduction s'explique notamment par des reports de travaux liés à des demandes d'autorisation préfectorale et hydrologique en attente (STEP Saint-Hilaire et poste de refoulement du Vivier) et des mouvements de personnel impactant les travaux courants. Les travaux sur les différents réseaux ont représenté 2,401 M€. Les travaux de pré-traitement de la STEP Goillard se sont élevés à 0,732 M€.

- o Les recettes réelles d'investissement (hors affectation du résultat de l'année précédente) : **1,178 M€** (contre 5,462 M€ en 2024). Il s'agit de subventions Agence de l'eau pour 0,434 M€ et du FCVTA pour 0,697 M€.

L'autofinancement concourt à équilibrer le différentiel entre les dépenses et les recettes propres de la section d'investissement.

3.2 BUDGET EAU POTABLE (SEV)

Faits marquants : Volume d'investissements record avec près de 6,5 M€. Un recours à l'emprunt à hauteur de 2,3 M€ a été mobilisé auprès de la Banque des Territoires.

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	13 543 585,06	Dépenses	8 234 234,44
Recettes	16 263 383,91	Recettes	4 973 821,88
Résultat de l'exercice	2 719 798,85	Résultat de l'exercice	-3 260 412,56
Résultat antérieur reporté	985 395,14	Résultat antérieur reporté	2 048 714,55
Résultat cumulé	3 705 193,99	Résultat cumulé	-1 211 698,01
		Soit un résultat global de clôture de :	

contre 3 034 109,69 en 2024

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs financiers du budget. Au 01/01/2022, la gestion de l'activité Eau du territoire de la Courance a été intégrée dans ce budget (à l'issue de la fin de la DSP avec la SAUR).

		2022	2023	%	2024	%	2025	%
Recettes Réelles Fonctionnement	(1)	14 007 246	14 729 505	5,16%	14 565 114	-1,12%	16 063 316	10,29%
Dépenses Réelles Fonctionnement	(2)	9 563 206	10 830 526	13,25%	11 933 267	10,18%	11 020 445	-7,65%
Autofinancement brut	(3) = (1) - (2)	4 444 041	3 898 979	-12,26%	2 631 847	-32,50%	5 042 871	91,61%
Remboursement capital dette	(4)	1 264 898	1 335 080	5,55%	1 354 177	1,43%	1 540 690	13,77%
Autofinancement net	(5) = (3) - (4)	3 179 143	2 563 899	-19,35%	1 277 671	-50,17%	3 502 181	174,11%
Recettes externes	(6)	111 037	365 300		1 059 775		150 682	
Avances remboursables	(7)		0		0		0	
Emprunts de l'année	(8)	2 000 000	0		2 700 000		2 300 000	
Opérations neutres de la dette	(9)		0		0		0	
Total Recettes Réelles Invest	(10) = (3) + (6) + (7) + (8) + (9)	6 555 077	4 264 279		6 391 622		7 493 553	
Dépenses d'équipements	(11)	2 832 511	5 464 395		4 699 879		6 493 476	
Autres dépenses	(12)		0		0		0	
Opérations neutres de la dette	(13)		0		0		0	
Total Dépenses Réelles Invest	(14) = (4) + (11) + (12) + (13)	4 097 409	6 799 475		6 054 056		8 034 166	
Résultat de l'exercice	(15) = (10) - (14)	2 457 668	-2 535 196		337 566		-540 614	
Résultats N-1 (1068, 001 et 002)	(16)	2 595 814	5 231 739		2 696 543		3 034 110	
Résultats N-1 (Eau DSP)		178 257						
Résultat de clôture	(17) = (15) + (16)	5 231 739	2 696 543		3 034 110		2 493 496	
Encours de dette		14 886 914	13 551 833		14 897 657		15 656 966	
Taux d'épargne brute	EB/RRF	31,73%	26,47%		18,07%		31,39%	
Taux d'épargne nette	EN/RRF	22,70%	17,41%		8,77%		21,80%	
Taux d'endettement	Encours/RRF	106,28%	92,00%		102,28%		97,47%	
Capacité de désendettement	Encours/EB	3,35	3,48		5,66		3,10	

En termes d'analyse financière, l'autofinancement brut, dégagé par la gestion 2025 s'élève à 5,043 M€ contre 2,632 M€ en 2024. Cette augmentation s'explique par la dynamique des recettes tarifaires d'une part et la maîtrise des dépenses d'exploitation avec une baisse importante des dépenses d'électricité (- 480 K€) et de la part redevance prélevée pour le compte de l'Agence de l'eau au titre de l'assainissement (-630 K€), désormais porté par ce dernier budget.

3.2.1 Synthèse de la section de fonctionnement :

3.2.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

- o La vente d'eau aux abonnés : **9,620 M€** (contre 8,763 M€ en 2024)
- o La location de compteurs : **2,758 M€** (contre 2,372 M€ en 2024)
- o le remboursement des charges de personnel : Il s'agit des remboursements effectués par la SPL auprès, de l'Agglomération au titre de la part CNRACL des agents mis à sa disposition dont le coût incombe au budget CAN (210 M€)
- o La redevance sur la consommation d'eau potable (ancienne redevance pollution d'origine domestique et modernisation des réseaux) : **1,615 M€** (contre 1,890 M€ en 2024)

Cette redevance prélevée sur l'utilisateur est reversée auprès des Agences de l'eau.

3.2.1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

- o Les charges à caractère général : 7,565 M€ (contre 7,202 M€ en 2024). Il s'agit de la prise en charge, en année pleine, du contrat de prestation de la SPL pour 4,593 M€.
- o Les frais de personnel : 0,614 M€ (contre 1,527 M€ en 2024). Le personnel ayant basculé en SPL au 1er mai 2024 (hormis 3 agents), la prise en charge de leurs salaires s'effectue via le contrat de prestation de service au chap. 011.

La masse salariale restant correspond aux agents mis à disposition et aux charges CNRACL des agents détachés qui font par ailleurs l'objet d'un remboursement au chap. 013.

- o Les versements à l'Agence de l'eau : 1,107 M€ (contre 1,735 M€ en 2024).
- o Les charges de gestion courante : 0,133 M€ (contre 0,106 M€ en 2024) concerne les admissions en non-valeur liées à des situations d'impayés (personnes morales dont l'activité est liquidée ; personne physique en situation de surendettement).

Il y a évidemment un point de vigilance dans ce domaine. Pour cette raison, il est provisionné chaque année un montant permettant de couvrir ces impayés. Le montant des provisions constitué à fin 2025 s'élève à 0,960 M€, soit environ 10% de la redevance annuelle.

3.2.2 Synthèse de la section d'investissement

- o Les dépenses d'équipements : **6,493 M€**
 - Le renouvellement ou les extensions de réseaux : **4,500 M€**
 - Le renouvellement du parc compteurs : **0,405 M€**
 - Part ingénierie de la SPL : **0,625 M€**
 - L'acquisition de véhicules : **0,246 M€**
- o Les recettes réelles d'investissement (hors excédent capitalisé) : **2,451 M€**.
 - Une subvention agence de l'eau : **0,141 M€**.
 - Une subvention du département pour l'acquisition de réserves foncières : **0,010 M€**
 - Un emprunt de 2,300 M€ au taux du livret A + 040% sur 30 ans contractualisé auprès de la CDC

L'autofinancement concourt à équilibrer le différentiel entre les dépenses et les recettes propres de la section d'investissement.

3.3 BUDGET MOBILITES

Faits marquants : En fonctionnement, validation d'un 1^{er} avenant permettant de lever les options 1 et 5 du contrat de DSP mais aussi le développement d'actions du covoiturage pour 122 K€.

En investissement : Poursuite des travaux du dépôt bus avec réception du bâtiment administratif et de la halle de maintenance et lancement de la partie VRD stationnement bus et station de lavage - Lancement de la phase 2 de la station GNV.

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	24 281 355,97	Dépenses	7 912 771,22
Recettes	27 307 873,36	Recettes	9 973 856,80
Résultat de l'exercice	3 026 517,39	Résultat de l'exercice	2 061 085,58
Résultat antérieur reporté	4 037 225,84	Résultat antérieur reporté	-4 764 937,67
Résultat cumulé	7 063 743,23	Résultat cumulé	-2 703 852,09
Soit un résultat global de clôture de : 4 359 891,14			

contre 4 619 344,87 en 2024

Le résultat global de clôture (fonds de roulement) contribue en 2025 à financer l'objectif de décarbonation et d'amélioration des déplacements sur le territoire des mobilités (acquisition de vélos à assistance électrique et en libre-service, acquisition de bus GNV, aires de covoiturage, station GNV – phase 2, pistes cyclables).

Le budget Mobilités n'a pas de dette. En effet, les recettes propres (autofinancement, les subventions d'investissement, les résultats antérieurs) permettent de couvrir les dépenses d'investissement réalisées.

		2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	2024	%	2025	%
Recettes Réelles Fonctionnement	(1)	18 487 340	-4,73%	19 802 858	7,12%	19 632 128	-0,86%	22 751 165	15,89%	26 147 148	14,93%	26 994 402	3,24%
Dépenses Réelles Fonctionnement	(2)	16 815 243	1,05%	16 108 125	-4,21%	17 694 172	9,85%	20 666 239	16,80%	20 643 986	-0,11%	22 057 295	6,85%
Autofinancement brut	(3) = (1) - (2)	1 672 098	-39,51%	3 694 733	120,96%	1 937 956	-47,55%	2 084 926	7,58%	5 503 163	163,95%	4 937 106	-10,29%
Remboursement capital dette	(4)	0		0		0		0		0		0	
Autofinancement net	(5) = (3) - (4)	1 672 098	-39,51%	3 694 733	120,96%	1 937 956	-47,55%	2 084 926	7,58%	5 503 163	163,95%	4 937 106	-10,29%
Recettes externes	(6)	135 383		755 706		582 854		780 318		1 852 404		1 608 275	
Avances remboursables	(7)	0		1 342 717		0		0		0		0	
Emprunts de l'année	(8)	0				0		0		0		0	
Opérations neutres de la dette	(9)	0		0		0		0		0		0	
Total Recettes Réelles Invest	(10) = (3) + (6) + (7) + (8) + (9)	1 807 480		5 793 156		2 520 810		2 865 243		7 355 566		6 545 381	
Dépenses d'équipements	(11)	1 745 680		688 750		3 350 685		8 576 090		7 854 836		6 670 563	
Autres dépenses	(12)	0		134 272		134 272		134 272		134 272		134 272	
Opérations neutres de la dette	(13)	0		0		0		0		0		0	
Total Dépenses Réelles Invest	(14) = (4) + (11) + (12) + (13)	1 745 680		823 021		3 484 957		8 710 361		7 989 107		6 804 835	
Résultat de l'exercice	(15) = (10) - (14)	61 801		4 970 134		-964 146		-5 845 118		-633 541		-259 454	
Résultats N-1 (1068, 001 et 002)	(16)	7 030 215		7 092 015		12 062 150		11 098 004		5 252 886		4 619 345	
Résultat de clôture	(17) = (15) + (16)	7 092 015		12 062 150		11 098 004		5 252 886		4 619 345		4 359 891	
Encours de dette		0		0		0		0		0		0	
Taux d'épargne brute	EB/RRF	9,04%		18,66%		9,87%		9,16%		21,05%		18,29%	
Taux d'épargne nette	EN/RRF	9,04%		18,66%		9,87%		9,16%		21,05%		18,29%	
Taux d'endettement	Encours/RRF	0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%	
Capacité de désendettement	Encours/EB	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation. La contribution au titre de la DSP tient compte de la levée partielle de l'option n°1 et 5 en année pleine à hauteur de 2,6 M€ intégrant notamment un renfort de l'offre péri-urbaine et des services Flex, l'expérimentation de deux nouvelles lignes Express et le renfort de l'offre scolaire.

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 3,24% du fait de la dynamique du versement mobilité (+0,868 M€).

3.3.1 Synthèse de la section de fonctionnement

3.3.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

- o Le versement mobilité : **24,287 M€** contre 23,419 M€ en 2024 (+3,71%).
- o Les dotations et participations : **1,796 M€** contre 1,798 M€ en 2024. Parmi ce montant, la CAN encaisse chaque année une part fixe d'un montant de 1,522 M€ liée à la convention de transfert avec la Région pour les prestations réalisées par la CAN au titre des transports scolaires, une part reconduite au titre de la Dotation Générale de Décentralisation pour un montant de 0,117 M€, d'une participation exceptionnelle de la fédération des usagers à bicyclette pour le dispositif « savoir rouler à vélos » dans les écoles (0,029 M€), une participation de l'Etat pour l'enquête mobilité (0,074M€). Enfin, il faut s'arrêter sur une nouvelle recette d'un montant de 0,099 M€ versée aux autorités organisatrices de la mobilité (AOM) qui provient d'une fraction des quotas d'émission de gaz à effet de serre.
- o La loyer du délégataire : **0,803M€**. Pour être assujetti à la TVA, la CAN devait appliquer un loyer pour l'usage des biens mis à disposition par la CAN. Ce dernier est calculé sur un montant représentant 50% de la dotation aux amortissements.

3.3.1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

- o Les charges à caractère général : **20,522 M€** (19,277 M€ en 2024, soit +6,46%). On retrouve principalement le coût de la DSP pour 16,903 M€ contre 15,889 M€ en 2024. S'ajoute la compensation tarifaire s'élevant à 2,234 M€ contre 2,190 M€ en 2024. Cette augmentation de la DSP s'explique notamment par une amélioration de l'offre aux usagers et une compensation de la perte de recette liées aux défaillances techniques des navettes, travaux.... Autre dépense récurrente, la contribution au Budget Principal (contrepartie des missions Ressources) pour 0,632 M€.

A noter également, l'enquête mobilité visant à connaître les comportements de déplacement des habitants et qui permettra de faire un point d'étape sur les actions réalisées (0,286 M€) et le versement d'indemnités pour incitation au covoiturage (0,122 M€).

- o Les frais de personnel : **0,417 M€** (0,408 M€ en 2024).
- o Les charges de gestion courante : **1,119 M€** contre 0,959 M€ en 2024. Il s'agit principalement de la convention d'affrètement avec la Région d'un montant de 0,688 M€ pour le transport des élèves relevant du territoire de la CAN à laquelle il faut ajouter un versement de 0,018 M€ au titre des élèves de Villiers-en-Plaine et Germond-Rouvre inscrits sur des collèges hors CAN (convention avec la région) et le remboursement à la commune de Chauray pour 0,027M€. S'ajoute également la participation à la ligne express Niort – La Rochelle pour 0,196 M€).

Au titre de l'équité tarifaire, la CAN prend également les abonnements SNCF des élèves pour un montant de 0,071 M€ versés directement à la SNCF.

Enfin, la CAN adhère au Syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilité pour 0,055 M€ et au dispositif « savoir rouler à vélos » pour 0,063 M€.

3.3.2 Synthèse de la section d'investissement

- o Les dépenses d'équipements : **6,671 M€** dans la continuité de l'accélération vers la transition énergétique :
 - Dépôt des bus et station bioGNV : 4,131 M€
 - PEM gare : 0,390 M€
 - Acquisition vélos électriques, en libre-service, aménagements et abris vélos : 0,731 M€
 - Acquisition bus bioGNV : 0,471 M€
- o Les recettes réelles d'investissement (hors excédent capitalisé) : 1,608 M€
 - Subventions : 1,279 M€ dont 1,094 M€ pour le pôle d'échange multimodal (0,660 M€ de FEDER et 0,144 M€ de DSIL et 0,291 M€ de la région), 0,110 M€ pour les parking relais et 0,075 M€ pour l'acquisition des vélos en libre-service.
 - FCTVA : 0,329 M€

L'autofinancement et les résultats antérieurs concourent à équilibrer le différentiel entre les dépenses et les recettes propres de la section d'investissement.

3.4 BUDGET PREVALEC

Faits marquants : Pour sa 1^{ère} année de création, le budget Prevalec a su trouver son équilibre par la conjonction de la mise en œuvre d'actions réduisant les coûts d'exploitation et la perception de recettes à un niveau réévalué.

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	24 235 473,74	Dépenses	2 814 544,60
Recettes	25 231 677,51	Recettes	5 400 641,46
Résultat de l'exercice	996 203,77	Résultat de l'exercice	2 586 096,86
Résultat antérieur reporté	0,00	Résultat antérieur reporté	0,00
Résultat cumulé	996 203,77	Résultat cumulé	2 586 096,86
		Soit un résultat global de clôture de :	
		3 582 300,63	

Le budget PREVALEC a mobilisé un emprunt fin 2025 pour financer l'acquisition de BOM électriques et thermiques qui ont connu un retard de livraison décalant sur janvier et février les paiements effectifs à intervenir. Cet encaissement conjugué avec un taux de réalisation des investissements faible explique l'excédent constaté en investissement.

		2021	2022	%	2023	%	2024	%	2025	%
Recettes Réelles Fonctionnement	(1)	21 873 249	21 415 022	-2,09%	21 826 757	1,92%	23 377 138	7,10%	24 885 645	6,45%
Dépenses Réelles Fonctionnement	(2)	16 841 627	17 458 905	3,67%	19 711 988	12,91%	21 006 701	6,57%	21 289 439	1,35%
Autofinancement brut	(3) = (1) - (2)	5 031 622	3 956 117	-21,37%	2 114 769	-46,54%	2 370 437	12,09%	3 596 206	51,71%
Remboursement capital dette	(4)	0	0		0		0		0	
Autofinancement net	(5) = (3) - (4)	5 031 622	3 956 117	-21,37%	2 114 769	-46,54%	2 370 437	12,09%	3 596 206	51,71%
Recettes externes	(6)	797 297	422 051		445 749		578 737		326 549	
Avances remboursables	(7)	0	0		0		0		1 500	
Emprunts de l'année	(8)	0	0		0		0		2 000 000	
Opérations neutres de la dette	(9)	0	0		0		0		0	
Total Recettes Réelles Invest	(10) = (3) + (6) + (7) + (8) + (9)	5 900 883	4 378 168		2 560 518		2 637 689		5 924 255	
Dépenses d'équipements	(11)	2 871 263	4 966 322		2 348 214		3 905 001		2 341 954	
Autres dépenses	(12)	0	0		0		0		0	
Opérations neutres de la dette	(13)	0	0		0		0		0	
Total Dépenses Réelles Invest	(14) = (4) + (11) + (12) + (13)	2 871 263	4 966 322		2 348 214		3 905 001		2 341 954	
Résultat de l'exercice	(15) = (10) - (14)	3 029 620	-588 154		212 304		-1 267 312		3 582 301	
Résultats N-1 (1068, 001 et 002)	(16)	0	0		0		0		0	
Résultat de clôture	(17) = (15) + (16)	3 029 620	-588 154		212 304		-1 267 312		3 582 301	
Encours de dette		0	0		0		0		2 000 000	
Taux d'épargne brute	EB/RRF	23,00%	18,47%		9,69%		10,14%		14,45%	
Taux d'épargne nette	EN/RRF	23,00%	18,47%		9,69%		10,14%		14,45%	
Taux d'endettement	Encours/RRF	0,00%	0,00%		0,00%		0,00%		8,04%	
Capacité de désendettement	Encours/EB	0	0		0		0		0,56	

L'autofinancement de l'activité PREVALEC (reconstitué sur les années antérieures) s'est renforcé sur 2025 grâce à un effort de maîtrise des dépenses d'exploitation (masse salariale et coût de traitement). Les dépenses d'équipement doivent monter en puissance ces prochaines années pour mettre la flotte des bennes à ordures ménagères à niveau des enjeux de la décarbonation.

3.4.1 Synthèse de la section de fonctionnement

3.4.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

- o La TEOM : **19,843 M€ en 2025** contre 19,274M€ en 2024 (soit + 2,78%). La dynamique de la TEOM est liée à la revalorisation des bases de 1,70% pour les particuliers et 1,90% pour les professionnels (coefficient réglementaire).
- o Les produits des services : **2,168M€** contre 2,042M€ en 2024. Il s'agit principalement de la redevance spéciale pour 1,099M€ et de la valorisation des déchets (revente sur les marchés des matériaux : emballages, métaux...) pour 0,716M€.

A noter : au 1^{er} juillet 2025, la redevance spéciale a fait l'objet d'une augmentation tarifaire.

- o Les participations : **2,525 €** contre 1,909 M€ en 2024. Il s'agit principalement des participations des éco-organismes pour 2,513 M€ qui expliquent grandement la dynamique des recettes de fonctionnement. Ces structures collectent des financements auprès de filières productrices de déchets et apportent un concours financier aux collectivités en charge de la compétence déchets, sur des projets spécifiques de recyclage et d'économie circulaire. Il y a peu de prévisibilité sur le niveau de valorisation et la temporalité de ce type d'encaissements.

3.4.1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

- o Les charges à caractère général : **12,318 M€ en 2025** contre 12,542 M€ en 2024

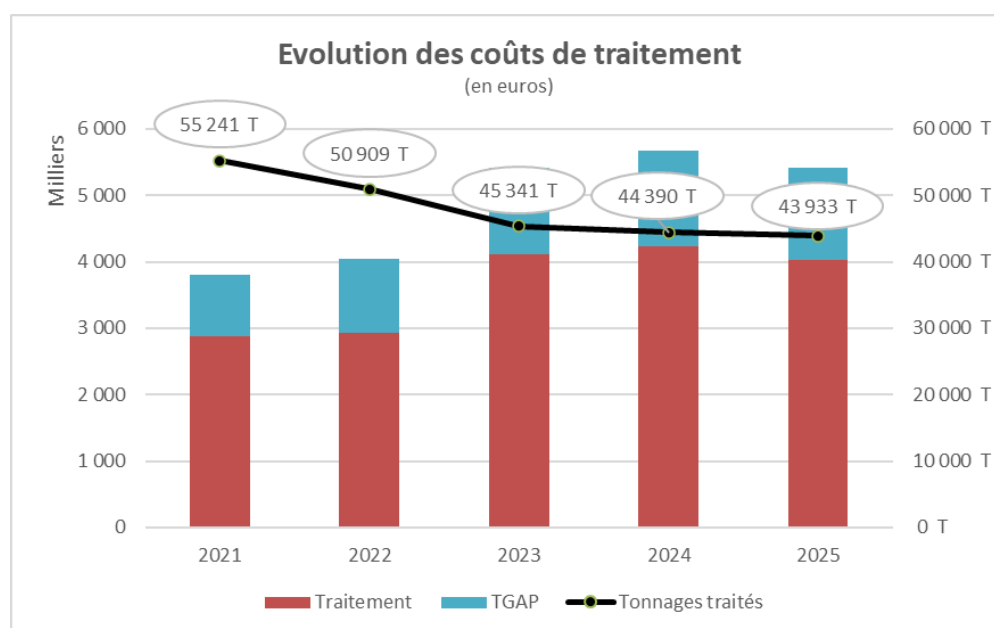
Les charges liées au transport, tri et traitement s'établissent 8,000 M€ en 2025 contre 8,006 M€ en 2024 traduisant une stabilisation globale des coûts. Cette maîtrise résulte principalement de la diminution des tonnages soumis à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) notamment les flux d'ordures ménagères résiduels (OMR) et de tout-venant, qui enregistrent une baisse significative pour la deuxième année consécutive (-14,7% en 2025).

Parallèlement, le tonnage global des déchets traités connaît une légère inflexion (-1%) confirmant une tendance à la réduction des volumes entrant dans les filières de traitement. Cette évolution témoigne de l'efficacité croissante des actions de prévention, de sensibilisation et d'accompagnement au tri menées auprès des usagers et des acteurs territoriaux. Ces initiatives contribuent à une amélioration qualitative du tri à la source, réduisant la part des déchets résiduels soumis à la TGAP.

Il est à noter que cette dynamique vertueuse intervient dans un contexte de hausse du tarif de la TGAP, passé de 58 € HT à 65 € HT la tonne au 1er janvier 2025, soit une augmentation de 12,1%. Malgré cette revalorisation, la baisse des tonnages a permis de contenir l'impact financier des coûts d'exploitation des déchets.

La loi de finances pour 2026 prévoit à nouveau une augmentation de la TGAP de 4€/an pour atteindre 85€ HT en 2030.

Ainsi, la mise en place progressive de actions suivantes a concouru à réduire les tonnages traités : contrôle d'accès des déchetteries courant 2022 ; tri sélectif sur les communes ex-CCPC au second semestre 2024 ; passage de la collecte des OM une semaine sur deux au second semestre 2025 sur la grande majorité des communes de l'agglomération.



Le deuxième poste de dépense est celui de l'entretien des véhicules 1,090 M€ en 2025. Ce dernier se répartit entre les prestations externalisées pour 0,286 M€, les prestations refacturées par le garage communautaire comprenant une part « fournitures » (0,403 M€) et une part main d'œuvre (0,401 M€).

A cela s'ajoute les dépenses de carburant lié à la collecte en régie des déchets ménagers pour 0,906 M€ contre 0,927 M€ en 2024. La consommation de carburant est en augmentation passant de 569 659 litres en 2024 à 574 537 litres en 2025, soit + 4 878. Cette augmentation de la consommation est contrebalancée par une diminution du prix moyen d'achat.

- o Les frais de personnel : **8,962 M€** (8,761 M€ en 2024).

La CAN organise et procède à la collecte en régie de l'ensemble des ordures ménagères. Également, elle assure d'autres missions comme la gestion des déchetteries, l'animation autour de la prévention et du recyclage, la gestion administrative et opérationnelle relative à l'ensemble de l'exploitation et des investissements.

3.4.2 Synthèse de la section d'investissement

- o Les dépenses d'équipements : **2,342 M€** :

- BOM thermique et mini benne : 0,969 M€
- Broyeur : 0,476 M€
- Point d'apport collectif et en porte à porte : 0,311 M€
- Composteurs individuels et collectifs : 0,111 M€

On remarque un taux de réalisation relativement faible lié à un décalage de réception des 3 Bennes à Ordures Ménagères électriques sur début 2026.

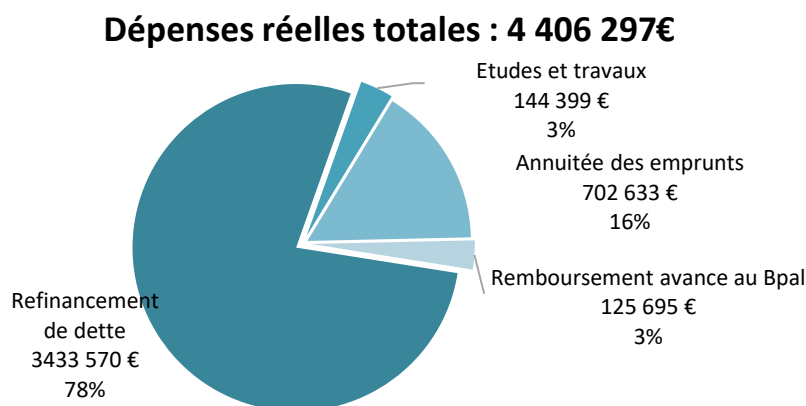
- o Les recettes réelles d'investissement : 2,328 M€

- FCTVA : 0,304 M€
- Emprunt nouveau : 2,000 M€

L'autofinancement concourt à équilibrer le différentiel entre les dépenses et les recettes propres de la section d'investissement.

3.5 SYNTHÈSE DES RESULTATS 2025 DES AUTRES BUDGETS

3.5.1 Zones d'activités économiques non clôturées



Pour rappel, le budget annexe ZAE s'inscrit dans une logique de budget de lotissement et a donc la particularité de suivre une comptabilité de stocks pour recenser son activité composée d'achats de terrains, de leurs aménagements et de leurs cessions. Ainsi, selon le cycle de production, le budget supporte initialement un déficit lors de la constitution des stocks, puis, parvient à l'équilibre au rythme des commercialisations (bilan de la clôture entraînant soit un déficit ou un excédent enregistré dans les comptes du budget principal).

Le financement d'un tel budget annexe s'opère principalement de 2 manières :

- L'emprunt : Le budget annexe peut y recourir pour financer les travaux d'acquisitions et d'aménagement. Les intérêts d'emprunts viennent augmenter le coût de production ;
- L'avance remboursable : le budget annexe se voit couvrir ces acquisitions et aménagements par le budget principal à chaque fin d'exercice par le versement d'une avance (dans une logique équivalente à un prêt à taux zéro). Le remboursement des avances est réalisé par la suite en fonction du montant des ventes constatées ;

Depuis 2012, le financement des ZAE à la CAN repose sur des avances consenties par le budget principal. A ce jour, le stock restant à rembourser par l'activité ZAE s'établit à **19,411 M€** (hors Terre de Sports).

Pour la zone Terre de Sports, le stock de terrains restant à commercialiser était très important. Afin de ne pas obérer la capacité d'investissement du budget principal, le choix a été fait de financer le rachat par emprunt à hauteur de 11 M€ (10,6 M€ de rachat auxquels s'ajoutent 0,4M€ de travaux complémentaires).

Deux emprunts ont été souscrits en 2020, sur la base des prévisions de ventes de terrains :

- Un emprunt in fine de 5 M€ sur 5 ans permettant un remboursement de capital à chaque vente sans soulte au taux de 0,55% jusqu'au 31/12/2025. **Cet emprunt a fait l'objet d'un refinancement à hauteur du capital restant dû de 3,434 M€.** Le nouvel emprunt a été contracté sur 10 ans aux taux fixe de 3.51% (échéance annuelle de 409 K€).
- Un emprunt à taux fixe de 6 M€ sur 10 ans au taux de 0,42%, soit jusqu'au 31/12/2031 (Echéance annuelle de 686 K€ pour un Capital Restant Dû de 4 M€ au 31/12/2025).

Sur 2025, les dépenses d'aménagement ont été financées par les avances du budget principal à hauteur de 141 968 € auxquels s'ajoutent les excédents antérieurs.

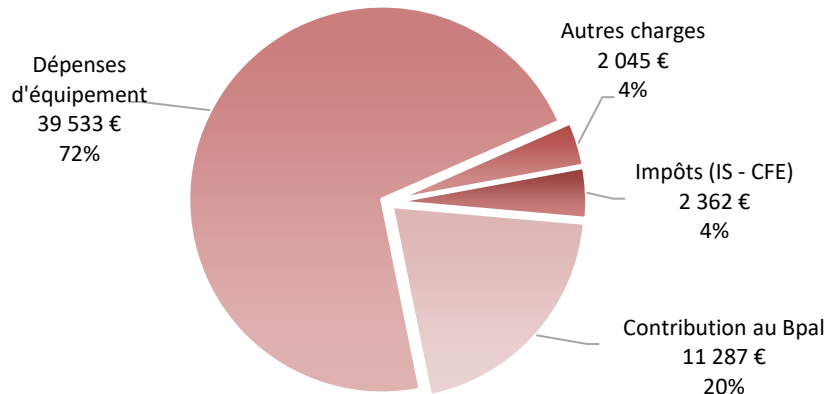
Parmi les dépenses d'études et de travaux constatés sur 2025, on peut noter les interventions sur les zones suivantes :

- Les Pierrailleuses – Granzay / Saint-Symphorien pour 10 246 €
- Les portes du marais- La Garenne - Bessines pour 88 200 €
- Les Rochereaux - Chauray pour 36 237 €

La vente de terrain d'un montant de 122 490 € a concerné la zone des Sablonnières à Epannes.

3.4.2 Energies renouvelables (Budget ENR)

Dépenses réelles totales : 55 228€



En 2025, de nouveaux projets sont en cours d'études ou de travaux :

- Des études en cours pour des ombrières sur les sites du Vallon d'Arty, de la piscine des Colliberts à Mauzé sur le Mignon et des ateliers communautaires,
- Démarrage de l'installation des panneaux photovoltaïques sur l'extension de Niort-Tech.

Actuellement, les recettes proviennent uniquement de la vente d'électricité, pour 38 342 € sur les 3 sites opérationnels (Pagnol, les ateliers sur Les Lucs-Les Carreaux et la STEP de Frontenay-Rohan-Rohan).

La STEP d'Aiffres dispose également de panneaux photovoltaïques en auto-consommation et n'intègre donc pas le budget annexe.

4 LES AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement sont répertoriés dans une annexe budgétaire obligatoire. Cette annexe recense les détentions de parts de capital, les délégations de services publics, les garanties ou cautionnement d'emprunts et les organismes percevant une subvention de fonctionnement supérieures à 75 000 €.

4.1 LES GARANTIES D'EMPRUNTS

La Communauté d'Agglomération du Niortais garantit 348 contrats de prêts au 31/12/2025. Le taux de quotité garantie est de 100% pour chacun des contrats relatifs aux logements sociaux.

Les garanties d'emprunt accordées sont portées par le budget principal uniquement.

Bénéficiaire	type	Garantie délibérée	Quotité garantie (%)	Encours garanti au 31/12/2025
3F IAA	Logements sociaux	50 372 971 €	100%	46 416 108 €
SEM immobilière et économique	Résidence universitaire	2 700 000 €	100%	2 218 908 €
	Logements sociaux	10 757 679 €	100%	9 480 104 €
SMO Niort terminal	Niort terminal	4 160 950 €	100%	3 526 891 €
Deux-Sèvres Habitat	Logements sociaux	38 716 323 €	100%	28 537 460 €
Soliha	Logements sociaux	231 332 €	100%	222 881 €
SLP UNITRI	Déchets	2 416 747 €	12,52%	1 997 456 €
Total général		109 356 002 €		92 399 808 €

Conformément aux articles L.2252-1, L.2252-2 et D.1511-30 et suivants du Code général des collectivités territoriales, la part totale de garantie d'emprunt accordée (hors logement social) ne doit pas excéder 50% des recettes réelles de fonctionnement.

Ce taux, calculé à partir du total des annuités (Dettes propre + dette garantie hors logement social) rapporté sur les recettes réelles de fonctionnement, s'élève à 6,19% en 2025, restant éloigné du plafond légal en vigueur.

Ratio d'endettement des garanties d'emprunt	
Nouvelles annuités garanties 2025	78 406 €
+ Annuité de la dette garantie	327 883 €
+ Annuité nette de la dette	4 951 821 €
- Provisions pour garanties d'emprunts	0 €
= Total des annuités	5 358 109 €
Recettes réelles de fonctionnement	86 627 124 €
Ratio d'endettement des garanties d'emprunt	6,19%

4.2 LES DETENTIONS DE PARTS EN CAPITAL

Les articles L.2253-1 et suivants du CGCT prévoient les conditions de participation des collectivités au capital de sociétés.

En sont exclues les participations dans le capital d'une société commerciale et de tout autre organisme à but lucratif n'ayant pas pour objet d'exploiter les services publics.

Budget	Organisme	Objet	Montant
Principal	Immobilière Atlantic Aménagement	Entreprise sociale pour l'habitat issue de la fusion de 3 SA HLM, IAA construit, entretien, rénove, effectue de la gestion locative, de la vente et de l'accompagnement social.	0,20 €
	Elan coopératif niortais	Société coopérative d'intérêt collectif sensibilisant les entreprises et les consommateurs à l'économie locale durable	2 000 €
	SEMIE	Société d'économie mixte en charge d'opérations d'aménagement, de constructions d'immeubles à vocation d'habitation ou d'activités économiques	1 354 298 €
	AFL - Agence France Locale	Société publique spécialisée exclusivement sur les prêts aux collectivités membres	318 800 €
	SPL des Eaux du Niortais	Société publique locale ayant en charge la gestion de l'eau dans ses grandes lignes : les études, la construction et l'exploitation des équipements, des services et infrastructures publiques dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non-collectif, la défense incendie et les eaux pluviales	195 300 €
PREVALEC	SPL Unitri	Société publique locale créée pour la réalisation d'un centre de tri interdépartemental	253 116 €
Transport	SO-SPACE	Société d'économie mixte de gestion des parkings niortais	1 525 €
Régie SEV	SPL de la Touche-Poupard	Société spécialisée dans le secteur d'activité du captage, du traitement et de la distribution d'eau	9 020 €

4.3 LES CONTRATS DE GESTION EXTERNALISES

Les délégations de service public (DSP) sont des contrats par lesquels les collectivités confient la gestion d'un service public à un délégataire (public ou privé). La rémunération de ce dernier est liée au résultat d'exploitation du service.

S'agissant du budget Transports, la CAN a renouvelé la DSP pour l'organisation et la gestion de l'activité mobilité en reconduisant la société TRANSDEV au 1^{er} janvier 2024. La rémunération associée à ce type de contrat évolue selon le service rendu et les dispositions contractuelles en termes d'actualisation de prix (carburant ; salaires...).

Autre contrat mis en œuvre en fin d'exercice 2024, celui confiant à la SPL UNITRI le traitement des emballages.

4.4 LE PARTENARIAT EPFNA

La CAN a recouru au portage foncier de l'Etablissement public foncier de Nouvelle Aquitaine pour différents projets. Ce portage a pour intérêt d'éviter de mobiliser de la trésorerie pour des sujets de requalification n'ayant pas pour objet de rentrer dans le patrimoine de la CAN.

L'EPFNA sert donc d'intermédiation durant les travaux de démolition, réhabilitation et de commercialisation. Actuellement, nous avons 2 dossiers en cours mentionnés ci-après.



Budget	Organisme	Objet	Montant initial	Montant révisé	Solde financier dû
Principal	EPF Nouvelle Aquitaine	Structuration du pôle gare Niort Atlantique - Engagement maximum conjoint avec la Ville de Niort	3 000 000 €	3 000 000 €	909 419 €
		Plan de prévention des risques technologiques - zone de St Florent	383 550 €	478 320 €	294 144 €

5 L'ANNEXE AU CFU DITE « VERTE »

Introduite par l'article 191 de loi de finances pour 2024, l'annexe au CFU relative à l'impact du budget sur la transition écologique est un outil destiné à renforcer la transparence écologique des budgets publics. Obligatoire à partir de 2025 pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, elle vise à évaluer l'impact environnemental des dépenses d'investissement selon leur contribution à la transition écologique. Classées comme favorables, neutres ou défavorables, ces dépenses sont analysées en fonction des six axes définis par la taxonomie européenne. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'aligner les politiques locales sur les objectifs européens de durabilité et de lutte contre le changement climatique.

5.1 PRESENTATION DES AXES

5.1.1 Axe 1 : Atténuation du changement climatique (qui concerne le CFU 2025)

L'axe « Lutte contre le changement climatique » correspond aux objectifs visés par les politiques d'atténuation du changement climatique dont la réduction des gaz à effet de serre (GES) et la création de puits de carbone.

5.1.2 Axe 2 : Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

L'axe « Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels » a trait aux mesures qui favorisent la résilience face aux événements directement corrélés au changement climatique, par exemple les transformations structurelles des infrastructures pour faire face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes météorologiques extrêmes (vagues de chaleur ou de froid, épisodes de sécheresse, incendies, tempêtes hivernales, etc.) ou le renforcement des processus de gestion de ces crises.

5.1.3 Axe 3 : Gestion des ressources en eau

L'axe « Gestion des ressources en eau » fait référence aux objectifs quantitatifs d'utilisation et de gestion durable des ressources en eaux terrestres et maritimes.

Ces 3 axes correspondent à l'objectif stratégique n°2 « avoir une démarche active de réduction de l'impact des achats sur le changement climatique et adapter les besoins aux conséquences du changement climatique » de l'axe 1 du SPASER « S'engager dans des achats écologiquement responsables ».

5.1.4 Axe 4 : Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques

L'axe « Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques » caractérise les mesures permettant la transition vers l'économie circulaire (augmentation de la durabilité, réparabilité et réutilisabilité des produits) et l'utilisation plus efficace des ressources (notamment les matières secondaires issues du recyclage) ou en faveur d'une bonne gestion des déchets, ou encore la prévention des risques technologiques (accidents industriels ou utilisation et transport de matières dangereuses).

5.1.5 Axe 5 : Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols

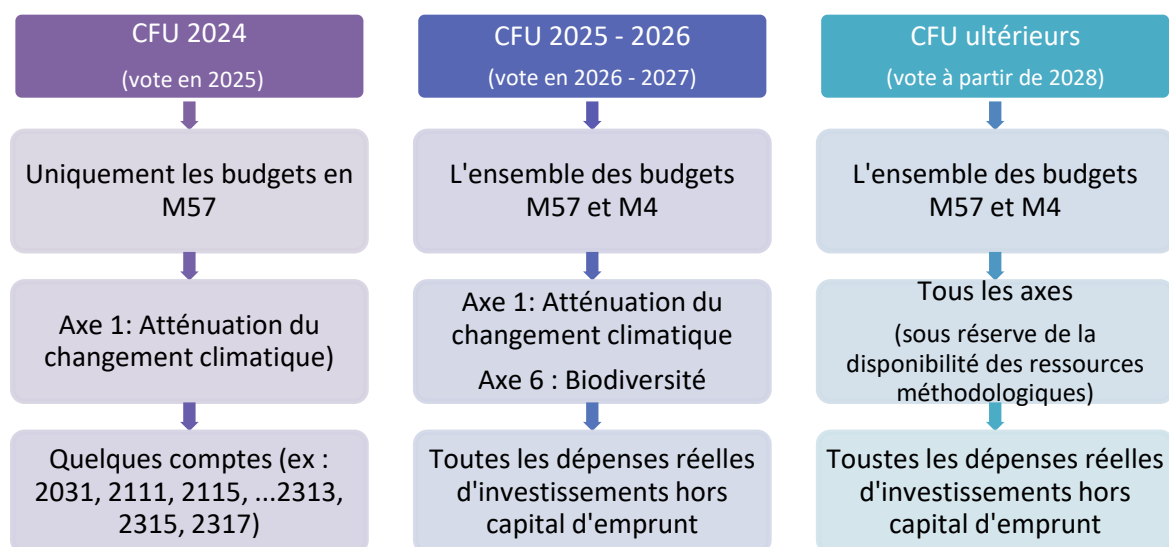
L'axe « Lutte contre les pollutions de l'eau, de l'air et des sols » a trait à la prévention, au contrôle et à la résorption de la pollution de l'eau, de l'air et des sols, pouvant notamment être causés par l'utilisation de substances chimiques ayant un impact potentiel sur la santé ou l'environnement.

5.1.6 Axe 6 : Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles (qui concerne le CFU 2025)

L'axe « Préservation de la biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles » fait référence aux objectifs de préservation, de protection et de restauration de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que de gestion durable des espaces naturels, agricoles et forestiers. L'IPBES (la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) classe cinq grandes pressions sur la biodiversité : changement d'usage des sols, pollution, exploitation directe des ressources, changement climatique, espèces exotiques et envahissantes.

Ces 2 derniers axes correspondent à l'objectif stratégique n°3 « avoir une démarche active dans la préservation de la biodiversité locale et de la santé des habitants du territoire » de l'axe 1 du SPASER « S'engager dans des achats écologiquement responsables ».

5.2 LE CALENDRIER DE DEPLOIEMENT



5.3 LE PROCESSUS DE COTATION

5.3.1 Répondant aux objectifs de l'axe 1

Le processus de cotation de l'axe 1 « atténuation du changement climatique » consiste à évaluer l'impact environnemental des dépenses publiques selon leur contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la transition vers une économie bas-carbone. Chaque dépense est analysée pour déterminer si elle a un effet « favorable », « défavorable » ou « neutre » sur l'atténuation du changement climatique.

La méthode retenue s'est appuyée sur celle développée par I4CE (Institute for Climate Economics : Institut de recherche français à but non lucratif qui se consacre à l'étude de l'économie du climat et contribue au débat sur les politiques publiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Il a été créé à l'initiative de la Caisse des dépôts et de l'Agence française de développement). Cette association a construite en concertation avec les principales associations d'élus, l'ADEME et quelques grandes Villes de France une norme facilitant cette cotation.

A l'aune de cette dernière et en lien avec les Directions opérationnelles, il a été retenu une lecture des mandatements concernés à travers une grille qualifiant si la dépense contribue à réduire les GES sur notre territoire.

Exemple 1 : en matière de rénovation bâtementaire, ont été retenus comme « favorable » les seuls lots à performance énergétique (isolation, menuiseries...) au sein d'une opération contribuant soit à obtenir un DPE supérieur ou égal à B, soit réduisant d'au moins 30% la consommation énergétique.

Exemple 2 : en matière de véhicule, la qualification de « défavorable » est utilisée pour les véhicules individuels hybrides émettant plus de 50gCo²/km et « favorable » pour les électriques.

5.3.2 Répondant aux objectifs de l'axe 6

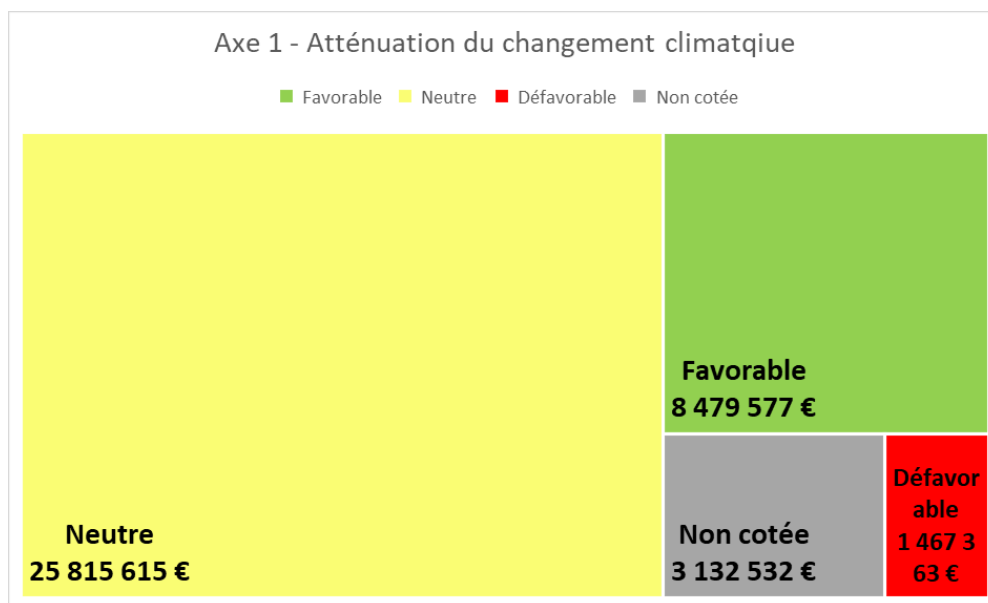
La cotation de l'axe 6 « Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles » consiste à apprécier, son impact sur la biodiversité selon une grille méthodologique fournie par l'État. Cette analyse évalue si l'action financée contribue à préserver, restaurer ou renforcer les milieux naturels, ou au contraire à les dégrader, en tenant compte aussi bien des effets directs que des impacts indirects tels que la fragmentation des habitats ou l'altération des continuités écologiques. Le guide méthodologique dédié précise les critères permettant de classer chaque dépense comme favorable, neutre ou défavorable, notamment au regard de la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles et de la lutte contre l'érosion de la biodiversité.

Les principes généraux structurant l'analyse sont les suivants :

- Contribution directe à la préservation ou restauration des milieux naturels : Il s'agit d'évaluer si la dépense
 - protège, restaure ou crée des espaces naturels, agricoles ou forestiers,
 - améliore l'état écologique d'un milieu (zones humides, corridors écologiques, continuités écologiques),
 - contribue à lutter contre l'érosion de la biodiversité à travers des aménagements ou actions spécifiques.
- Prise en compte des impacts indirects. Certaines dépenses peuvent avoir un impact indirect sur la biodiversité (positif ou négatif). Par exemple :
 - une infrastructure peut modifier un milieu ou créer une fragmentation ;
 - un aménagement paysager peut renforcer des continuités écologiques ;
 - des pratiques d'entretien peuvent réduire ou augmenter les pressions (usage de pesticides, gestion différenciée, etc.).

- Adéquation avec les objectifs nationaux et européens. La cotation s'appuie sur le cadre plus large de la taxonomie européenne, qui définit les grands objectifs environnementaux servant de référence à la classification des dépenses.

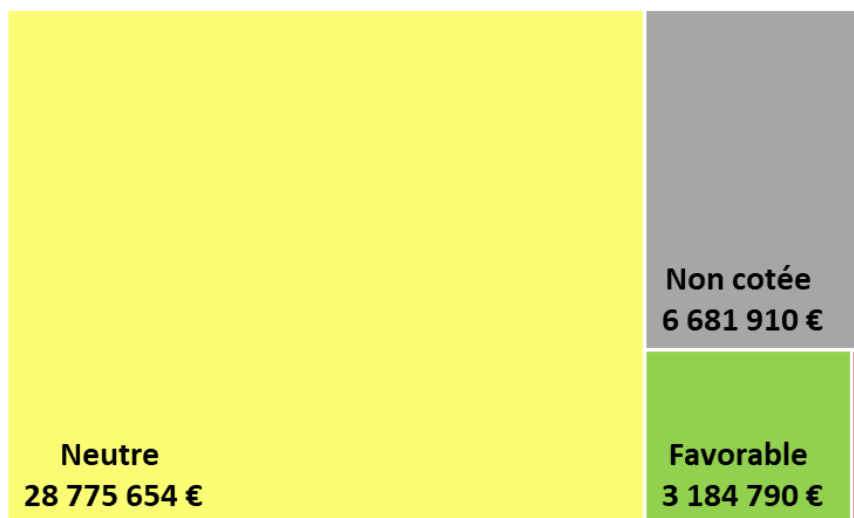
5.4 SYNTHESE TOUS BUDGETS



	AXE 1				
	Favorable	Neutre	Défavorable	Non cotée	Total général
Acquisitions foncières et immobilières	10 537 €	208 769 €	0 €		219 306 €
Etudes et logiciels dont :	52 829 €	1 873 335 €	0 €	6 765 €	
- Etude		39 837 €		6 765 €	1 932 929 €
- Logiciels	52 829 €	2 023 121 €			
Etudes et subventions équipement dont :	461 619 €	689 935 €	0 €	2 865 435 €	
- PLH 2022-2027	209 165 €	420 649 €	0 €	1 082 301 €	
- PACT	0 €	0 €	0 €	1 732 771 €	4 016 989 €
- Etudes aménagement et renouvellement urbain	0 €	238 633 €	0 €	0 €	
- Documents d'urbanisme	162 925 €	0 €	0 €	0 €	
Etudes et travaux dont :	7 170 895 €	22 592 902 €	14 220 €	0 €	
- Pistes cyclables du quotidien	1 464 586 €				
- Bâtiment dépôt bus transport	171 789 €	3 820 334 €			
- Projet Gare Niort Atlantique	2 093 282 €		2 635 €		
- Eaux pluviales /Assainissement		5 396 465 €			29 778 017 €
- Extension Niort tech	278 275 €	3 726 203 €			
- extension renouvellement réseau eau potable		4 500 291 €			
- Ingénierie travaux SPL eau potable		625 289 €			
- Points d'apports collectifs des déchets	219 514 €	5 440 €			
Matériels et Mobiliers	45 060 €	431 150 €	44 646 €	260 332 €	781 189 €
Véhicules dont	738 637 €	19 524 €	1 408 496 €	0 €	
- Véhicules électriques	258 401 €				
- Véhicules hybrides consommant +50gCO ² /km			48 131 €		
- Véhicules thermiques			335 597 €		2 166 657 €
- Broyeur plateforme, cribleur...	476 400 €				
- BOM thermiques			969 219 €		
Total général	8 479 577 €	25 815 615 €	1 467 363 €	3 132 532 €	38 895 087 €

Axe 6 - Préservation de la biodiversité

■ Favorable ■ Neutre ■ Défavorable ■ Non cotée



AXE 6					
	Favorable	Neutre	Défavorable	Non cotée	Total général
Acquisitions foncières et immobilières	0 €	219 306 €	0 €	0 €	219 306 €
Etudes et logiciels dont :	0 €	6 600 €	0 €	1 926 329 €	
- Etude				46 602 €	1 932 929 €
- Logiciels		6 600 €		2 069 350 €	
Etudes et subventions équipement dont :	6 526 €	60 367 €	0 €	3 950 095 €	
- PLH 2022-2027				1 708 466 €	
- PACT				1 732 771 €	4 016 989 €
- Etudes aménagement et renouvellement urbain				238 633 €	
- Documents d'urbanisme				162 925 €	
Etudes et travaux dont :	2 656 804 €	26 062 995 €	252 733 €	805 485 €	
- Pistes cyclables du quotidien		1 464 586 €			
- Bâtiment dépôt bus transport	171 789 €	3 820 334 €			
- Projet Gare Niort Atlantique	2 074 713 €	19 338 €	232 €	1 634 €	
- Eaux pluviales /Assainissement		5 396 465 €			29 778 017 €
- Extension Niort tech		4 004 478 €			
- extension renouvellement réseau eau potable		4 500 291 €			
- Ingénierie travaux SPL eau potable		625 289 €			
- Points d'apports collectifs des déchets		224 954 €			
Matériels et Mobiliers	45 060 €	736 129 €	0 €	0 €	781 189 €
Véhicules dont	476 400 €	1 690 257 €	0 €	0 €	
- Véhicules électriques		258 401 €			
- Véhicules hybrides consommant +50gCO ² /km		48 131 €			2 166 657 €
- Véhicules thermiques		335 597 €			
- Broyeur plateforme, cribleur...	476 400 €				
- BOM thermiques		969 219 €			
Total général	3 184 790 €	28 775 654 €	252 733 €	6 681 910 €	38 895 087 €